

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



*Feuille de route de la transformation numérique
en Bourgogne-Franche-Comté*

**POLITIQUE PUBLIQUE
DES USAGES NUMÉRIQUES**

Réalisation :

Délégation à la Transformation Numérique
Région Bourgogne-Franche-Comté

Crédits photographiques :

Envato Elements

Conception-réalisation :

Cécilia Bertin, **Studio Inanuiicreation**

Janvier 2021

ÉDITO

La Région Bourgogne-Franche-Comté a très tôt fait des transitions numériques une priorité.

Parce que le numérique prend une place croissante dans la vie sociale des Français et dans l'économie, notre collectivité a largement investi pour accélérer le déploiement des infrastructures, et garantir au plus grand nombre les conditions d'un accès aux services publics, au savoir, à l'éducation, au développement économique ou au divertissement.

Aujourd'hui, cette question de l'égalité devant la connexion, et à travers elle, celle de l'équilibre entre les territoires, ne fait plus débat. La période de crise sanitaire a rappelé avec plus de force encore l'urgence de ces sujets, et la nécessité, pour chacun, de bénéficier de la continuité pédagogique, de l'accès au soin par la téléconsultation médicale, la commande en ligne auprès des commerces de proximité...

Mais cet immense champ des possibles, qui va continuer de bouleverser notre quotidien, ne va pas sans un besoin croissant d'accompagnement, de protection, et d'apprentissage. Nos concitoyens ont autant besoin de l'outil numérique, que d'apprendre à savoir s'en servir et d'en appréhender les dangers. En adoptant sa Politique publique des usages du numérique, la Région entend prendre ces sujets à bras le corps et fixer un cap à tenir pour la décennie à venir.

Au cœur de la démarche se trouve l'émergence d'un vrai service public du numérique, dont la mission sera de garantir que l'essor du numérique soit une chance à la fois pour chaque citoyen d'accéder à des services ou des ressources, et pour chaque territoire de bénéficier d'un levier pour l'économie régionale, le développement durable ou la protection de l'environnement.

Lutter contre la fracture sanitaire et l'exclusion numérique, protéger l'économie de proximité et accompagner l'aménagement du territoire, les usages du numérique sont éminemment au centre des enjeux, d'aujourd'hui et de demain.

Marie-Guite Dufay

Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

ÉDITO

Première région à adopter une Politique Publique des Usages Numériques, la Bourgogne-Franche-Comté fait de la transition numérique une priorité citoyenne, économique et écologique.

La révolution numérique bouleverse le quotidien des citoyens, des entreprises et des administrations. Dans une région essentiellement rurale, où 97 % des communes comptent moins de 3.500 habitants, l'arrivée prochaine de la fibre optique va accélérer ces changements, faisant des usages numériques la question majeure de la décennie qui s'ouvre.

La crise sanitaire qui frappe le monde depuis 2020 a amplifié les besoins, les attentes et les pratiques numériques des Français. Télétravail, télémedecine, relations sociales, commerce, enseignement, recherche, loisirs... l'accélération des pratiques numériques est fulgurante.

Et dans le même temps la situation de ceux qui n'ont pas accès à internet Très Haut Débit ou qui ne sont pas à l'aise avec le numérique s'est aggravée. Le numérique est un nouveau facteur d'inégalités économiques et sociales contre lesquelles la Région se mobilise.

La première priorité est donc bien de relever le défi de l'inclusion numérique en aidant tous ceux qui ne sont pas à l'aise avec ces outils. Il s'agit aussi de respecter le choix de ceux qui ne veulent pas du numérique, en garantissant notamment qu'ils puissent garder un accès traditionnel aux services publics.

La seconde priorité est l'économie et l'innovation : transformation numérique du commerce et de l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, et bien sûr de l'industrie sont au cœur de notre engagement. La question du télétravail, des nouvelles formes d'emploi et de formation rentre dans ce champ.

La troisième priorité est celle d'un numérique éco-responsable, d'un numérique au service de la transition écologique et environnementale. En Bourgogne-Franche-Comté nous mettons le numérique au service d'une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et sanitaires.

Enfin la question de la donnée impose des réponses claires en termes de souveraineté, de sécurité et de protection. Nous plaçons le sujet de la donnée, dans une logique d'intérêt général et de protection des libertés individuelles, au cœur de nos priorités numériques.

Au final notre ambition est bien de faire de la Bourgogne-Franche-Comté la première région de France à porter un « service public du numérique » au service des citoyens, de l'économie et de la planète.

Patrick Molinoz

Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la jeunesse, de la vie associative, de la laïcité, de l'innovation et du développement numérique des territoires

POLITIQUE PUBLIQUE DES USAGES NUMÉRIQUES

2020

INTRODUCTION 5

1/ DONNER À TOUS LES CITOYENS LES MOYENS DE BÉNÉFICIER DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE 21

- 1/a le défi de l'inclusion : la transition doit permettre le choix du numérique et s'assurer de n'exclure personne 22
- 1/b le défi de l'innovation : renforcer la qualité et le nombre des services numériques du quotidien 24

2/ FAIRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE UN MOTEUR DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE 35

- 2/a la transformation numérique de l'économie 36
- 2/b la transformation numérique du travail et des métiers : orientation, formation, télétravail 42

3/ FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER AU SERVICE DE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT 51

- 3/a pour un numérique durable et responsable 52
- 3/b le numérique au service des territoires connectés 52
- 3/c gouvernance et souveraineté de la donnée, un enjeu stratégique en Bourgogne-Franche-Comté 62

CONCLUSION 64

INTRODUCTION

Le basculement dans l'ère du numérique révèle, accentue, accélère les mutations économiques, sociales, environnementales et même politiques.

L'outil numérique constitue une révolution inédite à l'échelle de l'histoire de l'humanité. Il aura fallu à peine un demi-siècle ans pour que "l'informatique", à l'origine d'usage strictement professionnel, et même militaire, devienne "le numérique", utilisé par tous, partout et tout le temps (ou presque).

Et une vingtaine d'années auront suffi pour que le web, ses outils de communication, ses services, ses réseaux sociaux, occupent une place désormais centrale dans la société.

Face à cette révolution la Bourgogne-Franche-Comté entend accentuer son rôle pour accompagner les citoyens, favoriser la transformation des entreprises et relever le défi environnemental et climatique.

A retenir :



162

millions d'euros

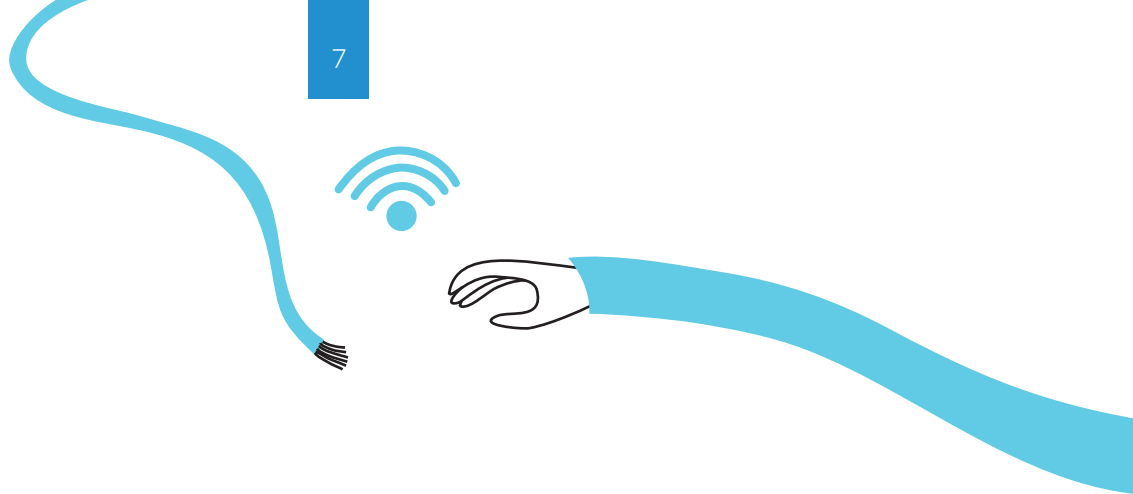
subventions pour le déploiement de la fibre optique

Après avoir subventionné à hauteur de 162 millions d'euros le déploiement de la fibre optique piloté les départements, **la Région fait de la question des usages la priorité des enjeux numériques de la décennie 2020/2030.**

La crise sanitaire et économique de la COVID-19 jette une lumière plus vive encore sur l'importance stratégique du défi numérique, sur le caractère vital des réseaux de télécommunication comme sur l'importance des usages et de la nécessité d'en accompagner la maîtrise.

Chacun a pu mesurer les atouts du numérique

Télétravail, visioconférence, continuité pédagogique, relations sociales ou accès aux contenus culturels... chacun a pu mesurer les atouts du numérique. Chacun a pu constater aussi les limites du sujet : les inégalités sociales et territoriales accentuées par les retards de déploiement de la fibre, la trop faible digitalisation des TPE-PME, et les défis de la cybersécurité ont ainsi été plus vivement perçus que jamais.



En effet, fin 2019, seulement 23 départements comptaient plus de 50 % de locaux fibrés et plus de 20 millions de français n'ont pas accès à la fibre. Il est certain que l'objectif du Très Haut Débit pour tous ne sera pas atteint dans les délais initialement prévus (2022) et que les questions de la couverture 4G et bien sûr 5G restent préoccupantes.

L'inachèvement de la couverture numérique fixe et mobile s'est révélé un facteur d'inégalité entre les territoires et les citoyens plus marqué encore pendant le confinement.

Par ailleurs, les difficultés de mise en œuvre de la continuité pédagogique, ont aussi révélé le retard de notre pays en matière de numérique éducatif et la persistance de fortes inégalités. La faible digitalisation de certaines filières a, de la même manière, souvent représenté un facteur aggravant de la crise économique frappant les commerces, les artisans, les professions libérales.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, avec l'État et l'Union Européenne, intensifie son action en faveur du numérique

Ces constats doivent aujourd'hui renforcer les exigences d'égalité, d'accompagnement, de lutte en faveur de l'inclusion numérique de l'ensemble des politiques publiques. La construction d'un plan d'accélération de l'investissement régional à la sortie de la crise sanitaire de la COVID offre ainsi l'opportunité à la collectivité régionale

d'intensifier son action en faveur du numérique comme le souhaite l'État et l'Union européenne à travers la priorité de la Commission 2019-2024 *«Une Europe adaptée à l'ère du numérique»*.

Avec cette Politique Publique des Usages Numériques, la Région Bourgogne-Franche-Comté se dote d'outils opérationnels pour que l'essor du numérique soit à la fois une chance pour chaque citoyen, un levier pour l'économie régionale, et un formidable atout au service des collectivités locales, du développement durable et de la protection de l'environnement.

Couverture numérique en France

23

départements comptaient plus de 50 % de locaux fibrés

20 millions

de Français n'ont pas accès à la fibre

La couverture 4G et 5G

sont des questions qui restent préoccupantes

- **Priorité de la Commission 2019-2024 « Une Europe adaptée à l'ère du numérique »** menée par l'Etat et l'Union Européenne

LE NUMÉRIQUE ACCÉLÈRE LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

En 2019, pour la première fois, le chiffre d'affaires du commerce en ligne a franchi la barre symbolique des 100 milliards d'euros en France, dont 45 % pour l'achat de biens et 55 % pour l'achat de services.

**Nous passons en moyenne
2h30 sur internet
chaque jour, soit 4 fois plus
qu'il y a 10 ans**

Cette expansion de l'achat en ligne n'est qu'une facette de la révolution technologique à l'œuvre : en réalité, le numérique s'est invité dans chaque compartiment de nos vies, parfois de manière quasiment invisible. Nous passons en moyenne deux heures et demie sur Internet chaque jour, soit quatre fois plus qu'il y a dix ans et alors même qu'internet « grand public » était balbutiant il y a seulement 25 ans...

Les chiffres-clés :



100 milliards €

CA du commerce en ligne en 2019

dont

45 % achat de biens

55 % achats de services



42,2 millions

de Français utilisent le courriel pour communiquer

6/10

Français achètent sur internet

75 %

des Français utilisent internet pour préparer leurs sorties ou vacances

La moitié de la population française est « mobinaute », utilisant quotidiennement son smartphone pour accéder au web. En 2019, 42,2 millions de Français utilisaient le courriel pour communiquer. Six Français sur dix achètent sur internet. Plus des trois quarts d'entre eux se servent de la toile pour préparer leurs vacances et leurs sorties selon une enquête signée Opendo. Quand ils cherchent un emploi ou une formation, 88 % des Français cliquent, selon une enquête réalisée par Pôle emploi. La même proportion d'automobilistes (88 %) branche un GPS quand ils prennent la route, selon une étude commanditée par Mappy.

Le numérique est aussi porteur d'un changement profond des modes de relation dans la société. Il rend possible de nouvelles façons de vivre, de travailler, de s'entraider, d'échanger. Applications pour se rendre service entre voisins, alertes entre automobilistes pour signaler les dangers sur la route ou « covoiturer », sites de rencontres ou de petites annonces, communautés autour de centres d'intérêt, mobilisations via les réseaux sociaux, diffusion d'informations via des messageries instantanées, émergence de nouvelles solidarités grâce à l'outil numérique... Les modes de communication ont changé, vite et profondément.

Alors que la croissance urbaine semble connaître ses limites, caractérisée par une dégradation de la qualité de vie dans les grands centres urbains, la saturation des moyens de transport, la dégradation de l'environnement, le coût de l'immobilier, les problèmes d'insécurité, l'aspiration des Français à s'éloigner des zones à forte densité se fait plus forte : selon une enquête de Cadremploi, six cadres parisiens sur dix souhaitent quitter la capitale. **Le Très Haut Débit, qui abolit le temps et l'espace, constitue dans ce contexte une opportunité extraordinaire pour les territoires ruraux et les villes moyennes** qui voyaient leur population et leur activité économique décliner inexorablement depuis les années 1950. C'est, pour la Bourgogne-Franche-Comté, largement rurale avec ses 3 702 communes, une chance extraordinaire si les pouvoirs publics savent l'exploiter.

Le Très haut débit constitue pour les territoires ruraux et ville moyennes une opportunité extraordinaire

LE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES THD RESTE À ACHEVER MAIS L'OBJECTIF N'EST PLUS REMIS EN CAUSE

Le premier enjeu du numérique a été, et reste encore trop souvent, celui des infrastructures. Pour que le numérique entraîne la révolution promise, encore faut-il qu'il soit accessible partout et par tous. La France revient de loin, ou elle s'y emploie à tout le moins. Classée 19^{ème} sur 28 pays de l'Union européenne en 2015 pour sa connectivité, par la Commission européenne elle s'est engagée à relever le défi du THD. Lancé par le Gouvernement en février 2013 le plan France Très Haut Débit prévoyait plus de 20Md€ afin de développer l'accès au Très Haut Débit pour tous d'ici 2022 via une couverture de 80 % de la population en fibre optique, puis une généralisation de la fibre d'ici 2025.

Pour autant le pays reste nettement en retrait par rapport à la moyenne de l'OCDE (26 %). Le déploiement de la fibre a pris du retard et de ce point de vue le territoire de Bourgogne-Franche-Comté ne fût malheureusement pas exception.

Mais, si le principe est acquis, personne ne remet en cause l'objectif de donner accès au Très Haut Débit partout, il reste néanmoins, au-delà de la fibre optique, le sujet de la « prochaine technologie » et singulièrement celui de la 5G. L'enjeu est particulièrement stratégique pour les territoires ruraux pour lesquels « l'avantage compétitif » de voir l'espace se replier est bien plus important que dans les zones denses. **De ce point de vue la Bourgogne-Franche-Comté a beaucoup plus à gagner que d'autres à l'arrivée rapide du THD sur tout son territoire.**

La Région souhaite que les retards constatés en matière de « Fibre à la maison » (FTTH) ou « au bureau » (FTTO) sur la quasi totalité de son territoire, à l'exception notable du Doubs, soient rattrapés dans les meilleurs délais. C'est la raison pour laquelle elle a décidé dès 2016 d'augmenter de 50 millions d'euros son aide aux Départements qui déploient la fibre, ce qui porte celle-ci à 160 millions d'euros.

Dès lors que l'infrastructure est là (ou, plus exactement, que son arrivée n'est plus qu'une question de temps) l'enjeu majeur est, évidemment, celui des usages.

Le premier enjeu du numérique est qu'il soit accessible partout et par tous

19^{ème}/28

Classement de la France en 2015 pour sa connectivité

Lancement en 2013 du

Plan France Très Haut Débit

20M€

de budget pour développer l'accès au Très Haut débit pour tous d'ici 2022

Généralisation de la fibre en 2025

En 2016

50 M€

aide de la Région pour les départements qui déploient la fibre

OPPORTUNITÉS ET RISQUES DU NUMÉRIQUE : RELEVER LE DÉFI DES USAGES

La filière numérique :

 **1^{er}**

secteur créateur d'emploi en France :
95% en CDI



1 500

entreprises du numérique en Région



9 000

personnes employées

Nombre d'emplois en hausse de **14%** par an dans la filière

La question des usages est d'abord et avant tout celle de l'appropriation de la technologie par l'ensemble de la population. Elle est au cœur des priorités de la Région.

Le véritable enjeu de la transition numérique est bien tout à la fois **social** (e-inclusion, numérique éducatif), **économique** (digitalisation des entreprises, cybersécurité), **territorial** (territoires intelligents, rationalisation de l'action publique) et bien sûr **environnemental** (maîtrise des consommations énergétiques, moindre déplacements, sobriété numérique...).

Des activités économiques nouvelles émergent avec le numérique :

la filière numérique est le premier secteur créateur net d'emplois en France avec près de 95 % en CDI, en Bourgogne-Franche-Comté, plus de 1 500 entreprises travaillent dans ce secteur, qui emploient plus de 9 000 personnes ; ce sont pour 80 % d'entre elles des sociétés en croissance, dont la majorité recrute (nombre d'emplois en hausse de 14 % par an dans la filière). La French Tech Bourgogne-Franche-Comté fédère les acteurs autour de l'innovation, de la conception de nouveaux produits et services, générant valeur ajoutée et emplois. Ces entreprises répondent à l'accompagnement de nouveaux enjeux territoriaux et économiques (mobilité, télémédecine, télétravail, agriculture connectée, etc.). Mais le numérique est aussi au cœur de multiples mutations des acteurs économiques traditionnels : l'industrie bien sûr mais aussi le commerce, l'artisanat, l'agriculture et les services. Le télétravail connaît un développement considérable accéléré par la situation sanitaire.

La révolution numérique s'avère être aussi un précieux outil pour relever le défi de la transition écologique.

Nos entreprises travaillent à l'élaboration de solutions visant à créer des bâtiments intelligents

Ainsi dans le secteur du bâtiment le cluster Smart Building Bourgogne-Franche-Comté, créé en 2019, concerne potentiellement 18 000 salariés dans la grande région. « Nos entreprises travaillent à l'élaboration de solutions visant à créer des bâtiments intelligents », résume son président, Jean-Yves Colas. Le Building Information Modeling

(BIM) ouvre des perspectives nouvelles dans la manière de gérer les locaux des entreprises et des collectivités : optimisation des consommations énergétiques, rationalisation des opérations de maintenance, maîtrise des coûts de fonctionnement...



L'intelligence artificielle est source de progrès considérables qui bénéficient quotidiennement aux habitants.

En médecine par exemple aussi bien au CHU Dijon-Bourgogne (qui est le premier de France à avoir recruté un expert pour développer des solutions intégrant l'Intelligence Artificielle) que dans les maisons de santé où le numérique facilite et accélère les analyses par des spécialistes éloignés.

Les objets connectés constituent un progrès pour les personnes ayant besoin de suivre quotidiennement leur état de santé. Sur le territoire franc-comtois, **10 000 actes ont été réalisés à distance et 150 sites impliqués dans des opérations de télémédecine en 2018.**

La télémédecine est une réalité concrète qui se développe de plus en plus. La crise COVID-19 a engendré une explosion du nombre d'actes (25 % des actes de consultation ont été des téléconsultations). Aujourd'hui 70 % des généralistes pratiquent la téléconsultation contre environ 1 % avant la crise.

En médecine en Bourgogne-Franche-Comté :

10 000

actes réalisés à distance

150

sites impliqués dans des opérations de télémédecine en 2018



25%

des actes sont des téléconsultations

70%

des généralistes pratiquent la téléconsultation **contre 1%** avant la crise (COVID-19)

Si l'utilisation massive du courriel permet de limiter la consommation de papier et si les visioconférences peuvent, dans certaines circonstances, remplacer les réunions en présentiel génératrices de déplacements, le numérique a également un coût environnemental (consommation électrique, matières premières...) qu'il ne faut ni ignorer ni exagérer. Il est particulièrement important de pouvoir mesurer globalement le bilan environnemental du numérique.

Le numérique a un coût environnemental qu'il ne faut ni ignorer ni exagérer

La dématérialisation des démarches en ligne est devenue le quotidien des citoyens comme des collectivités, que ce soit en matière d'état civil, d'inscription sur les listes électorales, de titres d'identité, de recensement, et bien sûr de paiement en ligne. L'essor des initiatives de « **villes intelligentes** » ou de « **territoires connectés** » augmentera considérablement le nombre et la qualité des services dématérialisés déployés, facilitant la vie des citoyens à conditions qu'ils maîtrisent les outils numériques et aient les moyens (financiers) de disposer des supports adaptés.

En même temps qu'il apporte des services considérables le numérique fait naître des difficultés que la Région veut réduire :

la révolution numérique accélère le **recul de la présence physique**, de services publics et marchands, ou à minima des emplois qui y sont liés ; il fait naître, du fait de la qualité très inégale des infrastructures, de nouvelles **fractures territoriales** (alors qu'il doit « effacer les distances » à terme) ; il fait apparaître des **difficultés d'usage** pour une part très importante de la population qui ne suit pas le rythme des évolutions technologiques ou qui n'a pas les moyens d'accéder aux outils...

La France est en retard dans l'accompagnement numérique des plus précaires

« **L'illectronisme** » affecte entre **15 et 20% de la population française**. Une personne âgée sur deux n'a pas accès au web.

Près de 40 % des Français ont des difficultés à mobiliser toutes les compétences nécessaires à l'utilisation d'Internet. Les personnes en situation d'exclusion habitent en milieu rural, en particulier dans les zones dites « isolées », et dans les villes.

Alors que la transformation numérique des services publics et la dématérialisation des informations administratives sont devenues incontournables, la dépendance au numérique des citoyens fait peser un risque majeur de « recul de l'accès aux droits et d'exclusion », selon le rapport du Défenseur des droits, qui alerte sur « les risques et dérives de cette transformation numérique » (rapport du 16 janvier 2019).

La France accuse en effet un retard important dans l'accompagnement numérique des plus précaires (on parle d'« e-exclusion » ou d'« illectronisme ») mais aussi, plus généralement, de tous ceux qui ne sont pas suffisamment « à l'aise » avec le numérique. Si le nombre d'illectronistes est évalué à 17 % par l'Insee il est certain qu'en fonction des territoires c'est plus de la moitié de la population qui est en difficulté avec le numérique (parce qu'elle n'a pas accès au THD, parce qu'elle n'a pas les moyens financiers, parce qu'elle n'a pas les connaissances suffisantes ou parce qu'elle n'a pas confiance...).

Les jeunes, sur lesquels plane la menace du chômage, font partie des populations fortement touchées par l'e-exclusion tant il est devenu indispensable de maîtriser le numérique pour rechercher un emploi et/ou se porter candidat.

La question de l'inclusion numérique est donc devenue un défi social majeur que la Région entend relever avec les autres collectivités locales et l'État.

La filière numérique :

15 à 20%

de la population souffre « d'illectronisme »

40%

des Français ne maîtrisent pas bien internet

 **Les jeunes**

sont une population touchée par l'e-exclusion dans la recherche d'emploi

La sécurité des utilisateurs est aussi au cœur des enjeux d'usages. Entre octobre 2015 et octobre 2016, 85,3 millions d'éléments (identité, coordonnées bancaires...) ont été volés sur Internet en France, selon une étude de la société américaine Symantec, ce qui place la France en deuxième position des pays les plus touchés dans le monde après les États-Unis. Cyber-harcèlement, diffamation, désinformation, injures ou violences en ligne sont quotidiens, sans qu'il soit possible à ce jour de définir une parade judiciaire fiable. Les enfants, par ailleurs, constituent une cible de choix, d'autant que les Français âgés de 1 à 6 ans passent déjà 4h30 par semaine sur Internet selon Junior Connect, que 96 % des adolescents sont sur des réseaux sociaux, dont certains abritent des pratiques illégales et dangereuses.

Cyber-harcèlement, diffamation, désinformation, injures ou violences en ligne sont quotidiens

L'enjeu de la souveraineté des données est également essentiel avec des acteurs de dimension mondiale qui détiennent désormais des quantités considérables de données. La concentration du pouvoir économique dans les mains de quelques-uns, en tête desquels les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et les nouveaux géants asiatiques, est préoccupante. La question du **stockage sécurisé et localisé en Bourgogne-Franche-Comté de nos données stratégiques** doit ainsi trouver une réponse opérationnelle et les acteurs, citoyens, entreprises, associations, collectivités, doivent pouvoir s'emparer du sujet complexe de la donnée. La Politique Publique des Usages Numérique de la Région prend pleinement en compte ces objectifs.



La sécurité numérique :



85,3 millions

de données volées sur internet (coordonnées bancaires, identité...)

2ème

La France est le pays le plus touché par le vol après les États-Unis



4h30/semaine

temps passé sur internet chez les enfants de 1 à 6 ans

96 %

des ados sont sur les réseaux sociaux

LA TRANSITION NUMÉRIQUE AU SERVICE DES CITOYENS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CROISSANCE :

VERS UN SERVICE PUBLIC NUMÉRIQUE RÉGIONAL (SPNR)

Réussir la transition numérique est indispensable pour atteindre les 17 ODD définis par l'ONU en 2015

Le numérique est désormais au cœur de tous les défis stratégiques que la Région se doit de relever :

en termes d'économie et d'emploi, d'aménagement des territoires, d'écologie et de développement durable, de formation initiale et continue, de mobilités mais aussi d'égalité femmes-hommes, de dynamique citoyenne, associative, culturelle et sportive, de participation à la vie démocratique aussi le numérique est partout...

Plus globalement réussir la transition numérique est indispensable pour que la Région prenne toute sa part à l'atteinte des 17 objectifs internationaux de développement durable (ODD) définis par l'ONU en 2015.

Place du numérique



Omniprésence en 2020 du numérique dans tous les temps de la vie : personnelle, professionnelle, sociale

Le numérique n'est plus, en 2020, un simple outil bureautique professionnel dont la gestion et la maîtrise serait l'apanage des informaticiens. Son omniprésence dans tous les temps de la vie (personnelle, professionnelle, sociale), la question de son empreinte écologique, les questions qu'il pose en termes de protection de la vie privée, de santé, d'égalité, de croissance économique imposent que les pouvoirs publics le considèrent désormais comme un enjeu d'intérêt général majeur.

Le numérique, enjeu d'intérêt général majeur :

Il questionne sur son empreinte écologique, la protection de la vie privée, de la santé, d'égalité, de croissance économique

La Région Bourgogne-Franche-Comté estime que le numérique devrait être défini comme un « service public national » à part entière répondant aux principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité.

Le numérique n'est plus en 2020 un simple outil bureautique mais bien un enjeu d'intérêt général majeur

Le service public numérique régional

Faute de positionnement national clair sur le sujet, la Région entend créer les conditions du déploiement progressif d'un « **service public numérique régional (SPNR)** » qui a pour objectif de faire du numérique une opportunité pour tous :

Objectifs

- En veillant à **l'accessibilité** des technologies fixe et mobile sur l'ensemble du territoire régional ;
- En veillant à la **bonne information** de tous les publics ;
- En veillant à la **formation** des habitants et acteurs socio-économiques de Bourgogne-Franche-Comté ;
- En encourageant le **développement de services publics et privés** ainsi qu'une dynamique de création de valeur ajoutée basée sur les technologies numériques.

Cibles

Les cibles du SPNR sont les **citoyens, les entreprises et les acteurs publics**. Il doit permettre de :

- **Fédérer** les acteurs (dans la continuité de la SCORAN BFC) ;
- **Coordonner**, centraliser l'information sur les initiatives ;
- **Impulser** de nouvelles politiques publiques basées sur des usages numériques ;
- **Accompagner la montée en compétence** des habitants de Bourgogne-Franche-Comté pour leur permettre de tirer parti des outils numériques dans toutes les dimensions de leur vie.

Défis

La création du SPNR permet de répondre aux **trois défis prioritaires** (citoyens / économie / environnement et aménagement durable des territoires) pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté un champion national du numérique.

Il repose sur 3 axes de politiques publiques :

- **L'inclusion numérique** ;
- **L'aménagement et le développement durable** des territoires intelligents ;
- **La transformation numérique** des métiers et de l'économie.

Ces politiques publiques transverses, pour être coordonnées et animées nécessitent une ingénierie forte et hautement qualifiée. Il est nécessaire de créer un point d'entrée lisible et structuré accessible à tous les citoyens, aux acteurs économiques et sociaux publics et privés.

L'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle

Afin de doter la région d'un outil adapté, souple et réactif pour porter le « service public numérique régional » **la Région crée une Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARN-IA).**

L'ARN-IA a pour mission le portage des priorités numériques de la Région avec :


- **La constitution d'un pôle d'expertise numérique de très haut niveau** capable d'accompagner les décideurs publics régionaux sur les choix stratégiques d'innovation digitale et de peser sur les choix nationaux en la matière ;
- **La veille et l'information** réglementaire et technologique ;
- La coordination, la qualification et la solvabilisation des **actions d'inclusion numérique** ;
- **La structuration d'une politique régionale** de la donnée (infrastructure, lac de données...) ;
- **La création d'une DSN**, (Direction des Solutions Numériques) pour les collectivités locales. Cette DSN intégrera les actions menées actuellement par le GIP Ter Num en termes de mutualisation de solutions techniques (matériel, logiciel), plateforme, hébergement sécurisé, AMO et expertise sur les sujets de TID (territoires intelligents et durables).

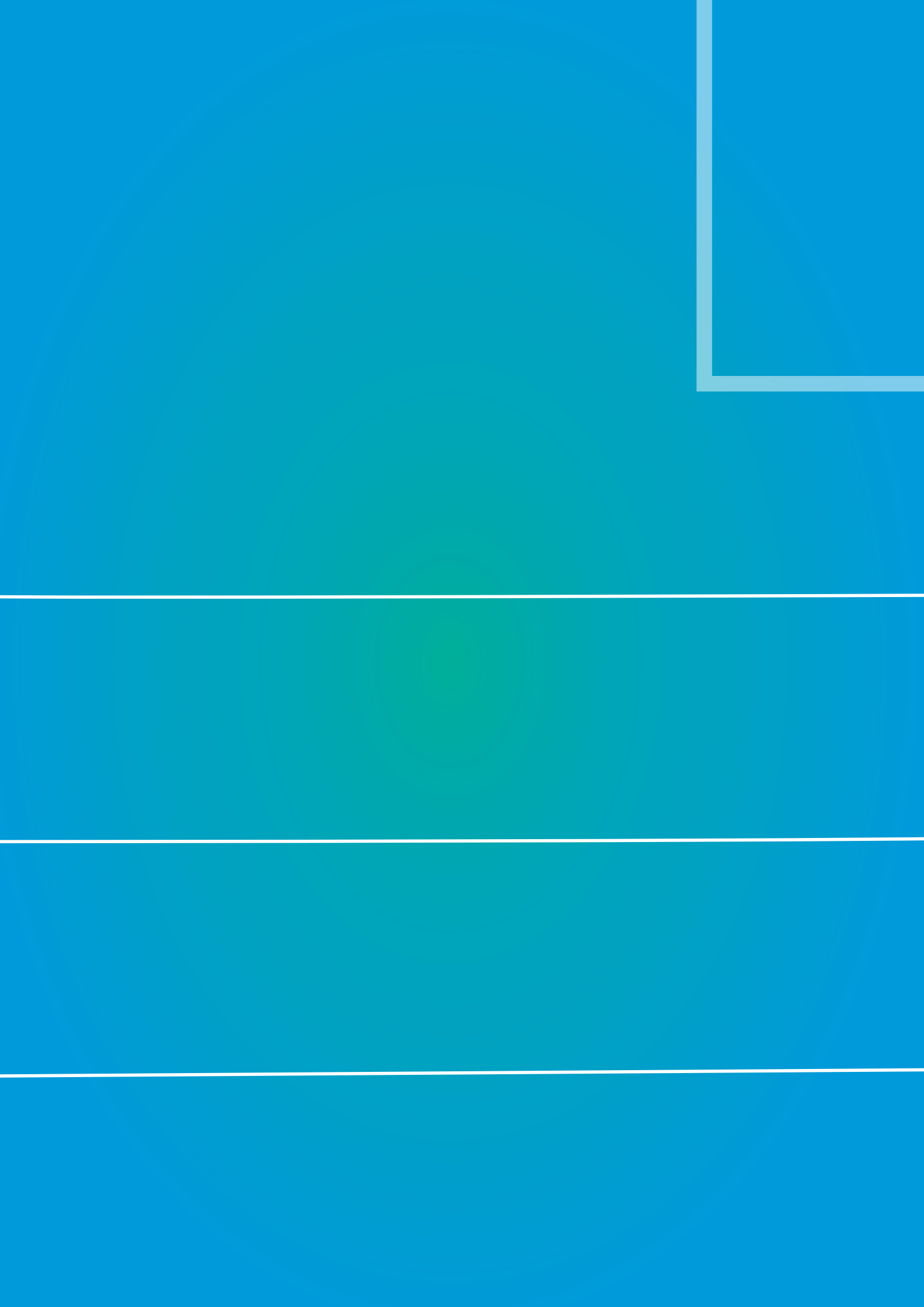
- **La mise en place et/ou la coordination d'actions** à destination des acteurs économiques : sensibilisation, information sur les dispositifs d'aide, accompagnement de l'innovation digitale (en santé, tourisme, agriculture et nutrition, patrimoine et culture...). Sur ces points l'articulation avec les consulaires devra être définie.
- **La structuration d'un pôle d'excellence IA** notamment appliqué aux domaines stratégiques de l'économie, de la recherche ou de l'innovation régionale.
- **L'animation et la fédération des pôles de ressources locaux** existants sur le territoire (Numérica, Nicéphore, Inkub, etc.)



Création d'une Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle

Afin de se doter d'une expertise dédiée de haut niveau, de coordonner les acteurs et d'animer et de gérer certains aspects de la Politique Publique Régionale des Usages Numériques la Région crée une **Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle** (ARN-IA).





Ainsi, afin de répondre au défi d'une transition numérique responsable la **Région articule sa Politique Publique des Usages Numériques (PPUN)** autour de trois priorités :



1

LES CITOYENS



2

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

3



**L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE**

1/

DONNER À TOUS LES CITOYENS LES MOYENS DE BÉNÉFICIER DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Le numérique n'a de sens que si ses avancées bénéficient globalement à la société et individuellement à chaque citoyen dans sa vie privée comme dans sa vie sociale et économique. Dès lors la question d'une transition numérique maîtrisée qui n'oublie aucun citoyen est la première condition de la réussite numérique pour la Région Bourgogne-Franche-Comté qui place le citoyen au cœur sa Politique Publique des Usages Numériques.

Il s'agit ainsi de relever le défi de l'inclusion (accompagner les citoyens vers l'autonomie numérique) et de soutenir le développement et la généralisation d'outils numériques innovants en matière de santé, d'éducation et de culture.

1.1

LE DÉFI DE L'INCLUSION : LA TRANSITION DOIT PERMETTRE LE CHOIX NUMÉRIQUE ET S'ASSURER DE N'EXCLURE PERSONNE

En 2019



17%

population française concernée par l'illectronisme

+ de 50 %

des Français ne se sentent pas à l'aise avec les usages numériques

Dans les personnes éloignées du numérique :

34 % n'utilisent pas ou plus internet pour un sentiment de non maîtrise des outils

48 % n'ont jamais entendu parler de lieux d'accompagnement au numérique



seulement

27,5 % des professionnels du numérique sont des femmes

En 2019, selon l'INSEE, l'illectronisme concerne 17 % de la population française et 38 % des usagers manquent d'au moins une compétence numérique de base. En fonction des caractéristiques des bassins de vie, on peut estimer que **la part des Français ne se sentant pas parfaitement à l'aise avec les usages numériques « utiles » est souvent supérieure à 50 %.**

En Bourgogne-Franche-Comté, l'enquête CAPUNI réalisée début 2019 montre que les personnes éloignées du numérique sont entre 18 et 24 % de la population, que 34 % des personnes n'utilisent pas ou plus internet en raison d'un sentiment de non-maîtrise des outils et que 48% des personnes n'ont jamais entendu parler de lieux d'accompagnement au numérique.

L'inclusion numérique est inscrite dans les priorités de l'État depuis 2018 et est aussi l'un des trois principes transversaux de la SCORAN Bourgogne-Franche-Comté : « *Afin d'accompagner les citoyens en difficulté avec le numérique et leur garantir un accès au numérique, l'élaboration de la stratégie de transformation numérique du territoire devra être celle d'une stratégie pour un numérique inclusif.* »

Notre région est identifiée nationalement pour sa stratégie qui prend en compte le sujet de l'inclusion numérique de manière prioritaire et transversale.

Dans ce contexte, le travail de structuration et la mise en œuvre collaborative de la charte régionale du réseau des Tiers-Lieux de Bourgogne-Franche-Comté est cœur de la labellisation comme Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif (TANI) qui fait l'objet d'une charte entre l'État et la Région.

L'objectif réaffirmé de la Région est d'accompagner tous ceux qui en ont besoin et de poursuivre les efforts déjà engagés pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté un territoire d'un numérique inclusif, à la portée de tous, développé pour tous.

Enfin une politique d'inclusion numérique, partie prenante essentielle du **Service Public Régional du Numérique**, suppose d'accompagner les citoyens vers l'autonomie numérique mais aussi, paradoxalement, de soutenir des alternatives non numériques pour ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas du numérique.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière d'Inclusion

Créer la plateforme régionale de l'inclusion numérique

↳ L'agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle portera la plateforme régionale de l'inclusion numérique dont la vocation sera de coordonner les acteurs de la médiation afin de faciliter la mise en relation entre population éloignée du numérique et acteurs de l'accompagnement.

Soutenir la structuration du réseau régional de l'inclusion numérique

↳ Afin de renforcer le réseau des lieux d'inclusion (tiers-lieux, maisons de services au public, espaces France Services, centres sociaux...) pour que tous puissent trouver un lieu de formation à proximité de leur domicile, la Région souhaite apporter une aide aux structures en finançant 200 emplois et en assurant la coordination et l'animation de ce réseau via la plateforme régionale d'inclusion numérique.

Action Pass Numériques

↳ Afin d'inciter les personnes éloignées du numérique à s'engager dans une démarche de formation et de consolider le fonctionnement des lieux d'inclusion, la Région développera un programme de pass numérique.

Ce sont 50 000 chèques qui seront mis à disposition dès 2021.

Lutte contre les discriminations / Femmes et numériques

↳ Les métiers du numérique sont aujourd'hui faiblement mixte, en effet les femmes ne représentent toujours que 27,5 % des professionnelles du secteur. La Région souhaite s'engager pour développer le recrutement et la présence de femmes dans les métiers du numérique. Grâce à une mobilisation partenariale, plusieurs actions de sensibilisation seront mises en place autour de chacune des étapes de vie : information / orientation des collégiennes et lycéennes ; enseignement supérieur ; entrepreneuriat des femmes...

1.2

LE DÉFI DE L'INNOVATION : RENFORCER LA QUALITÉ ET LE NOMBRE DES SERVICES NUMÉRIQUES DU QUOTIDIEN

Le numérique au cœur de la *relation usager*

Dans une région rurale où les distances sont une contrainte, le numérique, parce qu'il abolit le temps et les distances est plus important encore que dans les secteurs denses où l'accès physique aux services reste simple. Les innovations numériques permettent d'offrir un guichet ouvert à toute heure et accessible sans déplacement, il permet un suivi du traitement des demandes, il facilite les échanges avec l'administration et offre une visibilité sur l'avancement des démarches.

Toutefois les besoins et le niveau de maturité numérique des usagers sont divers. Ainsi selon l'observatoire du numérique, pour 66 % des Français, les démarches administratives en ligne sont trop compliquées et 80 % affirment que la numérisation des démarches conduit à une déshumanisation des services publics.

La Région Bourgogne-Franche-Comté propose une version dématérialisée pour la plupart de ses aides et services. Le site web de la Région donne **accès à plus de 200 dispositifs** soit près de 70 % du guide des aides régionales.

Il apparaît cependant nécessaire de mieux prendre en compte le besoin d'assistance et d'accompagnement des citoyens. En effet si une attention constante est portée à la qualité et à l'organisation des accueils physiques de la collectivité, l'accueil numérique n'est à ce jour pas fédéré, mais est composé de plusieurs portails.

Les actions en cours visent à améliorer la qualité de notre relation numérique aux usagers :

- La refonte du dispositif de gestion des aides régionales OLGA ;
- La mise en place du système régional de gestion des aides FEADER, démarche mutualisée avec 9 autres régions ;
- La mise en place d'un portail pour la rénovation d'efficacité énergétique au niveau des espaces Info énergie ;

Par ailleurs, l'accueil numérique unifié devra tenir compte de la répartition des accueils physiques sur des partenaires extérieurs (espaces info énergie, organismes de formation, lycées...).

66 %

des Français trouvent les démarches administratives trop compliquées

80 %

pensent que la numérisation des démarches conduit à une déshumanisation

La Région

le site de la Région Bourgogne-Franche-Comté donne accès à

200

dispositifs d'aides

soit

70 %

du guide des aides régionales

L'ensemble des actions d'accès au service public doivent engager la Région dans une démarche visant à constituer une véritable Gestion de la Relation Usager (GRU), pendant public de la Gestion de la Relation Client (GRC) en prenant en compte un cadre réglementaire (Loi NOTRe, Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, règlement de l'Union européenne sur la RGPD) destiné à sécuriser la gestion des données personnelles, et à interroger l'accessibilité, la qualité et la sécurité des services dématérialisés qu'elle propose.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de relation usager

Structurer notre relation avec les usagers

↳ L'ensemble des plateformes de téléservices et les sites internet de la Région constituent « l'accueil numérique » de la Région.

Améliorer cette dimension de notre relation avec les citoyens est une priorité de l'administration régionale. La Région va donc entamer une refonte de son accueil numérique de l'utilisateur :

- **Développement d'outils** (agent virtuel conversationnel, moteur de recherche intelligent...) permettant des requêtes simples en ligne et l'obtention d'informations précises et ciblées ;
- **Évolution de la plateforme de dépôt** en ligne des aides de la Région et **développement d'un guichet unique** de dépôt des pièces justificatives État/Région pour les associations.

Ma région et moi

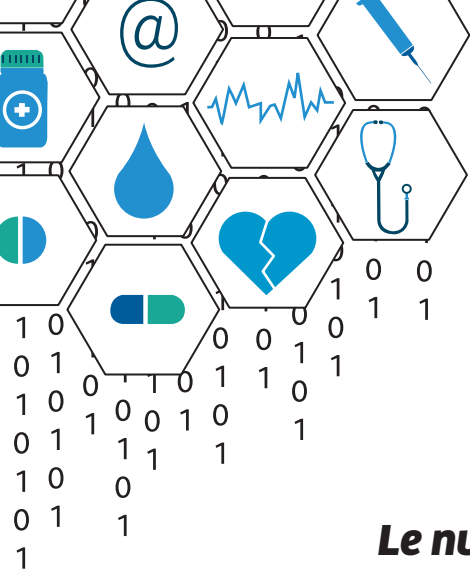
↳ **La Région propose une version dématérialisée pour la plupart de ses aides et services** (200 dispositifs, près de 70 % du guide des aides régionales). La Région souhaite s'appuyer sur cette situation plutôt favorable pour améliorer la dématérialisation des aides et de services. Cela se fera d'une part en **simplifiant et en unifiant l'accès aux portails** de téléservices de la Région et d'autre part en proposant des **parcours utilisateurs innovants** pour rendre plus visible les services numériques de la collectivité régionale.

Ces évolutions pourront à terme être formalisées par un accès via un support unique et une application numérique mobile.

La relation usagers pour les communes et les EPCI

↳ **Le GIP Territoire Numériques BFC**, réunissant l'État, la Région et les Départements 21, 71, 58 et 89, **a adopté son projet 2020-2030** qui inclut une dimension **nouveaux usages numériques** pour ses adhérents et singulièrement les communes et EPCI. L'offre de services et d'accompagnement ainsi proposée par Territoire Numériques BFC répond aux objectifs de la SCORAN BFC et à ceux de la Région en la matière.

Le soutien de la Région au GIP est ainsi réaffirmé dans cette dimension de la relation usagers.



Le numérique au service de la santé

Bien que la Région ne dispose pas de compétences directes en matière de santé, elle a adopté lors de l'assemblée plénière du 27 juin 2019 sa **feuille de route santé 2019-2021**.

Ce document stratégique pose **deux défis à relever** :

1/ répondre au besoin de proximité

2/ renforcer la prévention

Parmi les 6 axes définis par la feuille de route, l'axe 3 vise à déployer les innovations numériques et technologiques. Les compétences exercées par la Région qui sont liées à la santé sont nombreuses : Plan Régional Santé-Environnement (PRSE), formation sanitaire et sociale, lycées, aménagement du territoire, économie...

**répondre au besoin
de proximité et
renforcer la prévention
sont les 2 défis de la feuille
de route santé 2019-2021**

Dans le domaine numérique en particulier, **la Région s'est engagée dans une politique de développement des usages numériques en matière de santé** (« e-santé ») menée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté (ce travail conjoint est formalisé par les comités de pilotage e-santé, qui rassemblent les acteurs publics, sanitaires, médico-sociaux, économiques, afin de mettre en œuvre une action concertée en matière d'e-santé).

En effet, la Bourgogne-Franche-Comté, région essentiellement rurale, doit faire face à des problématiques bien spécifiques dans plusieurs parties de son territoire. Les professionnels de la santé y sont en nombre insuffisant, éloignés de leurs patients, et ils éprouvent des difficultés à trouver un successeur au moment de leur départ en retraite.

Le développement des services numériques ne saurait, à lui seul, remédier aux difficultés rencontrées par les habitants des territoires ruraux, mais il peut les atténuer considérablement dès lors que les outils sont déployés, que les professionnels se les approprient, que les usagers leur font confiance.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de santé

Télémédecine

↪ La Région a soutenu le déploiement par l'ARS d'une plateforme permettant de développer la télémedecine sur l'ensemble du territoire. Il est nécessaire de poursuivre et compléter le déploiement de points d'accès à la télémedecine partout sur le territoire. Les Maisons de santé, les établissements médico-sociaux (EHPAD) et le secteur personnes handicapées offriront des lieux privilégiés pour accueillir ces points d'accès.

Plateforme de l'ARS

pour le développement de la télémedecine sur l'ensemble du territoire

Développement de nouveaux services et plateforme (e-santé)

↪ La Région soutient le déploiement du projet eTICSS, mis en œuvre par l'ARS et le groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADeS) pour améliorer la prise en charge des populations et favoriser le maintien à domicile des patients. Cette plateforme qui permet d'inscrire activement les usagers dans l'organisation de leurs parcours de santé est un exemple des services innovants que la Région souhaite développer. La Région soutiendra le développement de nouveaux services dans le cadre de cette plateforme, sur la base d'autres outils interopérables ou via des développements de projets intégrant de l'IA.

Projet eTICSS

pour améliorer la prise en charge des populations et favoriser le maintien à domicile des patients

Programme EHPAD 4.0

↪ L'utilisation de matériels issus de la domotique, de l'informatique ou de l'intelligence artificielle, peuvent améliorer la prise en charge de certaines personnes âgées devenues dépendantes. Que ce soit en facilitant l'accompagnement des personnes, ou en permettant à certains résidents de rompre la routine, les technologies peuvent avoir un impact positif.

La Région souhaite expérimenter ce type de dispositif grâce à un programme de recherche basé sur l'IA et les objets connectés pour concevoir des solutions techniques prêtes à l'emploi utilisables en EHPAD ou hors les murs.

Programme EHPAD 4.0

recherche sur l'IA et les objets connectés pour concevoir des solutions techniques prêtes à l'emploi



Le numérique pour une meilleure éducation

Le numérique contribue de plus en plus à l'accomplissement des missions éducatives. Il prend une place croissante dans les apprentissages, dans la préparation des enfants et des jeunes à devenir citoyens et acteurs socioéconomiques.

Le numérique permet de développer des pratiques pédagogiques et encourage la collaboration entre les élèves

Il permet de développer des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins des élèves, d'encourager la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie, de donner un accès plus rapide et simplifié à la connaissance (ressources éducatives accessibles en ligne...). D'autre part, il rend possible de nouvelles manières d'apprendre et de concevoir l'enseignement, plus interactives, participatives, parfois ludiques grâce à de nouveaux outils et de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants. Il offre des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.

Domaine de compétence partagée entre l'État et les collectivités locales, **le numérique éducatif nécessite la mise en œuvre d'actions de coordination, de mise en cohérence, d'accompagnement et de sécurisation à tous les niveaux** (établissements, collectivités, autorités académiques).

La Région Bourgogne-Franche-Comté a exprimé une volonté politique forte en faveur du développement du numérique éducatif, qui s'intègre dans sa volonté globale de développement des usages numériques et de l'innovation dans ce domaine.

Traduction opérationnelle de cette volonté politique, le plan d'actions du numérique éducatif pose **trois grandes orientations** :

- **Assurer de manière efficiente les compétences obligatoires des Régions dans toute la chaîne du numérique** (haut débit, réseaux, infrastructures, équipements informatiques, maintenance...) ;
- **Accompagner et soutenir les usages numériques et l'appropriation des outils**, notamment par la communauté des enseignants, en lien avec les autorités académiques ;
- **Favoriser et accompagner l'innovation dans le domaine de l'éducation** en soutenant des projets numériques innovants et des expérimentations pédagogiques autour des usages numériques.

- Avec la volonté de répondre au mieux aux besoins de la communauté éducative les autorités académiques, la Région et les Départements volontaires ont engagé une **réflexion sur les Espaces Numériques de Travail (ENT)**.

La Région est l'une des seules à proposer un ENT unique de la maternelle à la terminale

Suite à une large concertation réalisée avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif, **un nouvel ENT commun étendu aux besoins du 1^{er} degré a été déployé à la rentrée 2019 sur l'ensemble du territoire**. La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi l'une des seules régions à proposer un ENT unique, de la maternelle à la terminale.

- Au niveau des connexions, la **généralisation d'un dispositif unique d'authentification Educonnect**, dispositif d'authentification porté par le ministère, visant à fournir une authentification unique pour l'accès des usagers aux services et ressources numériques de l'éducation est programmée. Il remplacera les identifiants et mots de passe utilisés jusqu'à présent par les élèves et leurs parents. Articulé avec le système France Connect, il permettra l'accès aux démarches en ligne, notamment pour les demandes de bourses, la mise à jour des fiches de renseignements ; l'accès au livret scolaire et l'accès à l'ENT Éclat-bfc.

- Depuis 2018, la Région a mis en place un **dispositif de financement et d'accompagnement des projets numériques des lycées** avec pour objectif de développer les usages pédagogiques innovants dans les lycées. Cette action s'appuie sur une approche spécifique, lycée par lycée, pour entendre les besoins et tenir compte des spécificités territoriales, des dynamiques internes et de la maturité des pratiques numériques.

- Pour faire face à la crise sanitaire, les membres de la communauté éducative se sont appuyés sur différents outils et solutions mis en place par l'Éducation nationale et par les collectivités territoriales.

A la demande du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, des **États Généraux du Numérique Territorialisés (EGNT)** ont été organisés en novembre 2020 afin d'éclairer et de consolider la place du numérique dans et hors l'école, d'alimenter la réflexion sur les ajustements ou les évolutions souhaitables du numérique pour l'éducation, et de contribuer à la définition d'une stratégie en renforçant les collaborations entre les académies et les collectivités.

Les EGNT sont l'occasion de dresser le bilan de la continuité d'activités mise en place pendant la période de confinement, de mettre en valeur les innovations et les bonnes pratiques et d'analyser leur potentiel de dissémination ou de généralisation. Il s'agit d'identifier les défis à relever et les propositions faites par les acteurs.

Les priorités de la PPUN-BFC e n matière de numérique éducatif

Déploiement de ressources pédagogiques numériques

↪ En collaboration avec les autorités académiques, cet axe a pour objet de **mettre à disposition des élèves, des enseignants et du personnel d'encadrement des ressources pédagogiques numériques de qualité** pour des usages individuels ou collectifs, en classe ou à l'extérieur des établissements.

Dans ce contexte, on tendra à faire de l'ENT Éclat-bfc le support d'entrée privilégié. L'ambition est de diffuser et de faire adopter les ressources pédagogiques numériques produites au niveau national ou académique, de produire de la médiation et diffuser les ressources d'accompagnement au niveau des académies, avec pour objectif majeur :

- **D'améliorer la qualité** des enseignements dispensés et les apprentissages des élèves grâce à des ressources numériques ;
- **D'encourager l'échange d'expériences** entre enseignants pour la production de ressources locales ou à vocation nationale ;
- **D'inciter les formateurs à inclure ces ressources numériques** dans les groupes de travail ;
- **D'enrichir ces ressources** par le biais des usages numériques d'autres secteurs tels que le secteur de la culture (arts, bibliothèques...).

Afin de faciliter, pour chaque établissement connecté, la gestion et l'accès de ses abonnements aux ressources numériques et protéger les données personnelles de l'ensemble des utilisateurs (enseignants / élèves / autres personnels de l'éducation), la Région a déployé au sein de l'ENT Éclat-bfc, le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) mis à disposition par le ministère chargé de l'Éducation nationale.

La Région s'était de longue date investie dans l'acquisition des manuels scolaires. L'usage de ressources numériques se développe progressivement, aux côtés du livre qui reste encore un support pertinent dans certaines matières, et d'autres solutions (documents à trous, photocopies, supports construits ou co-construits par les enseignants eux-mêmes...).

Dans ce contexte, la Région a mis en place à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 un **nouveau dispositif d'aide pour accompagner les établissements dans l'acquisition des supports pédagogiques**. Une dotation globale, de 20 euros par élève, permet de financer ce « mix pédagogique » en laissant aux lycées le choix des solutions retenues. Avec ce dispositif, la Région accompagne de fait la transition numérique des supports pédagogiques.

Équiper les élèves

↳ La crise de la COVID19 a mis en relief les **inégalités** qui existent **dans l'accès au numérique entre les lycéens**. La nécessité d'assurer la continuité pédagogique qui s'est appuyée majoritairement sur des outils numériques a mis en difficulté les familles qui n'avaient pas ou pas assez d'équipement informatique.

La Région est particulièrement attentive aux besoins spécifiques des lycéens dont le cadre de vie quotidienne et familiale les maintient beaucoup plus éloignés que d'autres des outils nécessaires à leur réussite.

Pour lutter contre la fracture numérique, la Région souhaite mettre en œuvre une politique d'aide à l'achat d'équipement pour les lycéens boursiers.

Elle prévoit de se doter d'un marché à bon de commandes d'ordinateurs portables individuels, dont tous les élèves pourront bénéficier « à prix coûtant » et pour lequel les élèves boursiers de seconde bénéficieront d'une prise en charge financière partielle de la Région et dégressive.

Éduquer et apprendre avec le numérique c'est aussi montrer et démontrer à tous les publics (élèves, parents, enseignants...) qu'il est possible de devenir acteur de ces mondes digitaux et de moins et d'en moins subir les désagréments. La Région souhaite pour cela proposer aux établissements scolaires un lieu permettant de pratiquer, manipuler des technologies numériques récentes (codage, réalité virtuelle, etc.).

**Éduquer et apprendre avec le numérique
c'est montrer et démontrer à tous les
publics qu'il est possible de devenir
acteur de ces mondes digitaux**

Ouverture du programme EVEIL aux sujets numériques

↳ Le programme EVEIL, « enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens », a été lancé à la rentrée 2017.

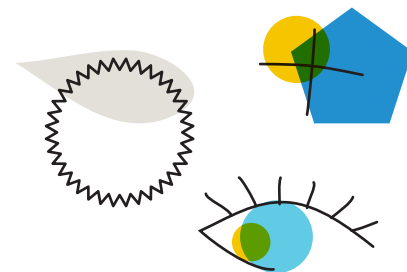
C'est un dispositif de soutien des projets péri-pédagogiques des lycées en lien avec des thématiques telle que la citoyenneté, laïcité, droits, discriminations et solidarités, l'éducation artistique, culturelle, scientifique ou l'environnement et le développement durable pour ne citer que celles-ci.

Le programme EVEIL permet dorénavant de soutenir les initiatives portant sur le numérique.

Les « Campus connectés »

↳ Que ce soit pour limiter les déplacements ou pour conserver une attractivité pour les territoires ruraux, les campus connectés proposent des formations universitaires à distance et encadrées. La formule labellisée par le ministère de l'Enseignement supérieur permet à des étudiants de construire leur cursus en restant implantés sur leur territoire.

La Région soutient le développement des campus connectés en finançant les investissements nécessaires à leur création



Le numérique : un atout pour la culture

L'irruption du numérique dans la culture et les arts a de nombreuses conséquences.

Il modifie, d'une part, les pratiques culturelles de chacun, permet de diffuser rapidement, largement des contenus variés et d'y accéder. De nouvelles expériences de visite, dans les musées, les galeries d'art et les sites patrimoniaux sont rendues possibles. Le visiteur se voit ainsi offrir la possibilité d'accéder virtuellement à des biens culturels qu'il ne peut visiter physiquement (collections non exposées, sites inaccessibles...). Il se voit proposer aussi, par le numérique des éléments et des explications par des compagnons de visites numériques qui font appels à diverses technologies (réalité virtuelle, réalité augmentée, 3D, IA...).

D'autre part, **le numérique fait émerger une nouvelle forme de création culturelle**, dont il fournit le support, ouvrant de nouveaux horizons aux artistes et créateurs. Il peut ainsi venir en aide aux artistes, permettre à une œuvre d'art d'interagir avec les spectateurs, questionner le rapport entre humain et machine...

La Région compte sur son territoire de nombreux acteurs impliqués dans ce domaine, parfois regroupés dans des tiers-lieux de création culturelle et dont les créations sont mises en lumière par des festivals et manifestations (comme le festival Détonation à Besançon). Des manifestations entièrement dédiées au numérique culturel ont lieu (saison numérique du Doubs).

La Bourgogne-Franche-Comté est riche d'entreprises, nées sur son territoire, qui se sont spécialisés dans le développement de solutions numériques à usages culturels.

C'est le cas, par exemple, de la startup bisontine Livdéo dont la solution de visite interactive « GEED », déployée notamment au Musée des Beaux-Arts de Besançon, a été primée aux GLAMI Awards de Boston. Plusieurs musées et acteurs culturels se sont engagés dans la numérisation de leurs ressources et de leurs fonds d'archives et dans l'installation de compagnons de visite (maison des hommes et des paysages en Morvan, musée Rolin à Autun, Abbaye de Cluny, Musée de Bibracte, Musée l'Aventure Peugeot-Citroën, Citadelles de Besançon et de Belfort...).

Chargée de l'inventaire général du patrimoine et des enseignements artistiques, la Région a vocation à promouvoir la diversité culturelle et à soutenir la création ainsi que l'action culturelle et l'éducation artistique. Riche d'un patrimoine considérable (architectural, artistique, viticole, automobile...) et d'une vie culturelle dynamique, la Région Bourgogne-Franche-Comté a initié une politique de développement des usages numériques culturels.

La SCORAN BFC inscrit la promotion et l'accélération de l'innovation dans le tourisme et la culture dans l'amélioration de la vie citoyenne et de l'épanouissement personnel (Orientation n°9), qui fait partie de son deuxième enjeu, « engager la transformation numérique du territoire ».

La Région soutient la création de services numériques facilitant et améliorant les usages culturels ainsi que le développement d'outils de médiation culturelle. Elle appuie la création artistique numérique et la valorisation numérique de contenus culturels pour en améliorer l'accessibilité.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de Culture

Soutenir des projets de type « Micro-Folies »

↳ Les Micro-Folies sont des musées numériques, des espaces de création et de diffusion, d'échanges et de rencontres, qui permettent d'amener la culture au cœur des territoires. Pour illustrer ce concept, la première Micro-Folie, inaugurée en 2017, permettait de présenter 646 œuvres sur un écran géant. En parallèle les visiteurs pouvaient bénéficier d'une scène, d'un café associatif et d'un atelier d'impression 3D. Depuis cette date une centaine d'autres lieux sont nés dans plusieurs régions de France tous dotés d'équipements similaire.

Faciles à installer, peu onéreuses, les Micro-Folies permettent de créer de nouveaux lieux de vie conviviaux et attractifs, tout en réduisant les inégalités géographiques d'accès à la culture. La Région souhaite soutenir leur déploiement sur le territoire là où elle est souhaitée localement.

Soutenir la valorisation numérique du patrimoine

↳ La Région soutient dans le cadre de sa politique culturelle, comme de sa politique usages innovants le développement de solutions numériques permettant la valorisation du patrimoine, la création de nouvelles muséographies et de nouveaux usages dans toutes les dimensions artistiques (musique, théâtre, arts plastiques, spectacles vivant ...).

Soutenir la valorisation numérique des programmations culturelles de proximité

↳ La Région souhaite organiser le recueil et la structuration sur le modèle (et par l'extension) de « decibel data », d'une base de données et des applicatifs permettant la centralisation et la valorisation des agendas culturels des territoires et des programmations culturelles locales existantes.

2/

FAIRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE UN MOTEUR DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE



Si le numérique a envahi la sphère sociale et privée il n'en demeure pas moins à l'origine un outil professionnel. Si les appropriations citoyennes - en particulier pour les usages ludiques ou les réseaux sociaux - semblent parfois plus rapide que les appropriations par l'économie dite traditionnelle **la maîtrise du numérique est désormais une condition fondamentale de la réussite économique**. La Région fait donc du sujet du numérique au service de l'économie une priorité. La crise sanitaire impose d'ailleurs une accélération des mutations numériques pour limiter ses effets négatifs sur l'emploi et la croissance. Tous les secteurs sont concernés, de la filière, à l'industrie, au commerce, à l'artisanat, au tourisme et à l'agriculture.

Parallèlement, la Région souhaite faciliter la transformation numérique de l'économie par une action résolue en direction des mutations du travail à travers ses politiques de formation, d'orientation et d'accompagnement de nouvelles formes d'organisation du travail.

2.1

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉCONOMIE

L'essor du numérique et les changements qu'il impose aux acteurs économiques modifient profondément la manière dont chacun doit appréhender son activité et structurer son modèle économique.

Les impératifs qui en découlent sont nombreux et toutes les entreprises (grandes entreprises, TPE, PME) y sont confrontées : nécessité d'adapter les cultures d'entreprises, de mettre en œuvre une conduite du changement, de bâtir une véritable stratégie digitale, d'exploiter au mieux les données (matière première de la transition numérique), d'avancer vers une expérience client performante, de former ses salariés au numérique et de développer de nouvelles compétences...

A retenir

La Région a fait le constat que **la transformation numérique est créatrice de richesse et d'emploi** sur le territoire

La Région lance un **programme de sensibilisation massive** à la transformation numérique des entreprises

Investie de la compétence du développement économique et sensible à ces enjeux et aux enjeux du développement durable, la Région a fait le constat que la transformation numérique est créatrice de richesses et d'emploi sur le territoire dont la compétitivité et l'attractivité se trouveront améliorées. La Région exprime une volonté politique forte en faveur de la transition digitale des entreprises d'une part et de la structuration de la filière numérique régionale d'autre part.

La digitalisation des TPE/PME est un des leviers de compétitivité identifiés dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La Région a lancé un programme de sensibilisation massive à la transformation numérique des entreprises.

Ce programme est co-conduit par les réseaux consulaires industrie et métiers. Il privilégie des solutions opérationnelles et un accompagnement au quotidien de l'entreprise à l'intégration de solutions.

En complément de ces programmes d'accompagnement, un programme annuel de manifestations propose plus de cent événements territorialisés qui sensibilisent plus de six mille personnes à la thématique. Par ailleurs, un catalogue de plus de quarante offres de services régionales permet la lisibilité des expertises numériques détenues en région et offre des solutions à chaque étape de développement de leur projet de transformation numérique.

Le programme « Accompagner les PME vers l'industrie du futur » accompagne les entreprises sur les axes de la digitalisation, la réorganisation de la production et la gestion des approvisionnements

En outre, la Région a lancé le programme « **Accompagner les PME vers l'industrie du futur** » sur la période 2020 à 2022.

Ce programme, porté par un consortium de 15 membres, réunit des clusters et pôles représentant des filières régionales (bois, agroalimentaire, nucléaire, plasturgie, microtechniques, métallurgie) et des structures régionales accompagnant les entreprises sur les thématiques industries du Futur.

Le projet est porté par le CETIM qui assure la coordination et la gestion. Les partenaires sont l'ARACT Bourgogne-Franche-Comté, BPIFrance, CAP'TRONIC, la CCIR BFC, CTI IPC, FIBOIS BFC, NICEPHORE CITE, NUCLEAR VALLEY, NUMERICA, PLASTIPOLIS, le POLE DES MICROTECHNIQUES, ROBOTICS VALLEY, l'UIMM, VITAGORA.

Le programme visait initialement à réaliser 493 accompagnements de PME et ETI industrielles à travers 5 modules d'accompagnement standardisés. Il a été adapté pour tenir compte de la crise afin d'impulser une relance d'activité et de permettre aux entreprises de s'adapter à la situation actuelle. Il accompagnera les entreprises notamment sur les axes de la digitalisation, la réorganisation de la production et la gestion des approvisionnements.

Les secteurs du tourisme et de l'agriculture, importants en Bourgogne-Franche-Comté, se trouvent au premier plan de la transformation numérique.

La filière numérique régionale bénéficierait grandement d'une structuration d'envergure régionale, qui permettrait au territoire de tirer pleinement profit du déploiement des usages numériques.

Programme de sensibilisation à la transformation numérique des entreprises

100

événements territorialisés

6 000

personnes sensibilisées à cette thématique



40

offres de services régionales sur des solutions pour la transformation numérique

Lancement du programme « **Accompagner les PME vers l'industrie du futur** »

Les priorités de la PPUN-BFC BFC pour la transformation numérique de l'économie

Structurer la filière numérique

La Région a voté un Contrat d'Appui à la Performance Économique et au Développement des Compétences (CAPECO) qui couvre la période 2018 à 2021. Ce contrat s'appuie sur un état des lieux de la filière, des emplois et des formations. **30 fiches-action sont déclinées selon les quatre priorités :**

- Structurer l'écosystème.
- Attirer et faire rayonner la filière numérique régionale.
- Accompagner dans la continuité les chefs d'entreprises.
- Anticiper et trouver les compétences.

Le suivi de la mise en œuvre du contrat est assuré par un Comité de pilotage constitué des acteurs numériques.

Développer des lieux totems / lieux d'innovation

Une dizaine d'acteurs économiques présentent des spécialités numériques sur le territoire (Numérica, Nicéphore Cité, Inkub...).

La Région dans son rôle de coordination de l'action de développement économique a souhaité **structurer ce réseau** et clarifier le rôle de chacun. Une articulation des expertises numériques sur le territoire s'est dessinée. La mise en réseau régulière des acteurs permet une programmation d'actions communes sur le territoire pour sensibiliser, former et accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. Pour aller au-delà, la Région contribuera à développer un maillage de lieux ressources sur le territoire.

Créer un pôle d'innovation digitale (DIH)

Les pôles d'innovation numérique (Digital Innovation Hubs - DIH) ont pour objectif de garantir que **chaque entreprise**, petite ou grande, de haute technologie ou non, **puisse saisir les opportunités numériques**.

Les DIH s'appuient sur des universités techniques ou des organismes de recherche, des acteurs de développement économique comme les pôles et clusters, les agences d'innovation, les CCI...

Ils agissent comme des guichets uniques où les entreprises, notamment les PME et les startups ont accès à différents services. En Bourgogne-Franche-Comté, la mise en place d'un pôle d'innovation numérique aura pour objectif de donner à toute PME du territoire un appui pour aborder les technologies dans trois domaines clés : Intelligence Artificielle, Calcul Haute-performance, Cybersécurité.

Développement de startups avec l'appui de la commande publique

Un **programme d'innovation ouverte** appuyé par la commande publique doit identifier et expérimenter des **projets utiles et répondant aux besoins dans les domaines stratégiques pour le développement du territoire** (mobilité, e-santé, modernisation des services publics, transition écologique et énergétique, etc.). Ce dispositif piloté au sein de l'Agence Régionale du Numérique et l'Intelligence Artificielle pourra être opéré de manière coopérative avec l'ensemble des lieux d'innovation du territoire et constituera un ambitieux programme d'accélération à l'entrée sur le marché pour des startups se développant ou s'implantant sur le territoire régional.

Aides financières à la digitalisation

La Région finance les entreprises qui investissent dans les usages numériques. En amont du projet l'aide au conseil (sous forme de subvention) permet de financer les études. En aval des aides à l'investissement existent pour accompagner la réalisation des projets, sous forme d'avances remboursables et de subventions, notamment dans le cadre du plan.

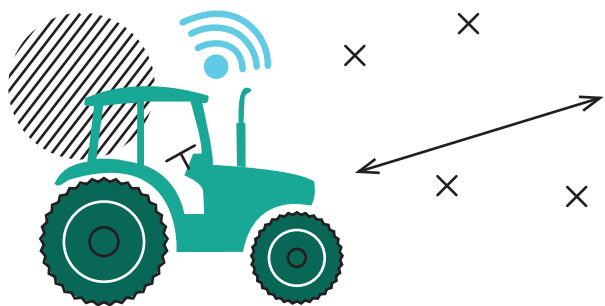
Pour les entreprises industrielles qui digitalisent leur process industriel, un programme spécifique d'accompagnement est en place : « **Industrie du futur** ». Il commence par un diagnostic 360 de l'entreprise (gestion des données, des clients, des stocks, des process, automatisation, ...) réalisé par des consultants agréés. Vient la phase d'accompagnement financier déclenchant la mise en œuvre et ainsi aidant ces entreprises à passer un cap de croissance. En complément, si l'entreprise recrute un cadre dédié à la digitalisation de l'entreprise, la Région finance ce poste en avance remboursable.

Accompagnement des TPE, artisans et commerçants à la transformation numérique

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bourgogne Franche-Comté a conçu et mis en place un **programme d'actions pour sensibiliser les TPE/PME aux usages numériques** et les accompagner dans l'appropriation de ces technologies innovantes. Le programme KAPNUMERIK 2019 a concerné 4 800 entreprises commerciales, industrielles et de services : 3 500 ont été informées, 850 ont été sensibilisées et 450 ont été accompagnées.

De son côté, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne-Franche-Comté a sensibilisé environ 800 entreprises à travers une quinzaine de réunions thématiques et accompagné près de 200 d'entre elles. Elle a également organisé les Trophées du numériques pour inspirer d'autres chefs d'entreprises. L'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle pourra porter, en lien avec la filière et les consulaires, les actions de long terme pour un accompagnement de leurs ressortissants.

La Région renforcera la coordination et les actions visant à une appropriation généralisée du numérique par les commerçants, artisans et TPE de BFC.



Le numérique dans le secteur agricole

Parmi les fiertés de l'économie de Bourgogne-Franche-Comté, l'agriculture a recours aux outils numériques avant et pendant la production. La Politique Publique des Usages Numériques de la Région intègre pleinement les enjeux agricoles.

Développer l'agriculture de précision

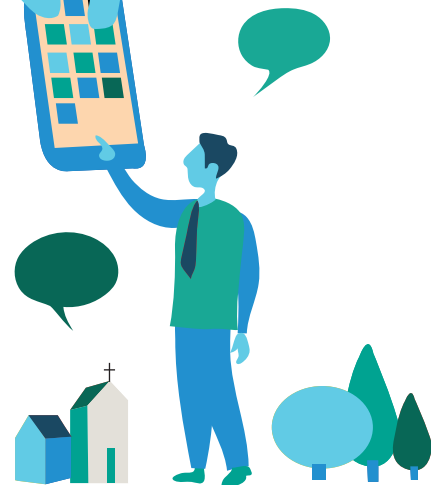
Les outils numériques sont un des éléments qui, par la précision des informations qu'ils produisent peuvent économiser les ressources, faciliter l'adaptation des apports d'intrants et disposer d'informations permettant de mieux s'adapter au changement climatique. La révolution numérique, la dernière génération de capteurs et la puissance des systèmes d'information offre des opportunités pour développer ces pratiques et ouvrir des perspectives à une agriculture qui doit atténuer son empreinte sur l'environnement tout en répondant aux besoins alimentaires croissants.

Plateformes numériques & circuits courts

Le numérique crée de nouveaux modes de relation entre agriculture et société. Les outils existent, encore faut-il les maîtriser et les valoriser. Ainsi, le numérique peut être un formidable outil de développement des circuits courts mettant en relation les producteurs avec un nombre important de prospects. Il dénonce, par la quantité de sources disponibles, la question de l'asymétrie d'information sur les marchés. Il présente enfin des atouts forts pour rompre l'isolement de l'agriculture dans un monde de plus en plus connecté.

Le numérique et le tourisme

Le tourisme est l'un des secteurs économiques qui a été le premier impacté par la révolution numérique et qui s'en est emparé avec force. Le travail conduit en interne ou via le Comité Régional du Tourisme intègre pleinement les enjeux numériques. La Politique Publique des Usages Numériques de la Région réaffirme le caractère stratégique du secteur et renforce la prise en compte de la digitalisation au service des prestataires.



Plateforme régionale de mutualisation de contenus et de services

Exister sur le réseau numérique est un enjeu devenu vital pour les professionnels du tourisme. Cependant, faire vivre sa présence en ligne est une activité chronophage qui nécessite des compétences multiples. L'objectif est de favoriser, pour un panel large d'acteurs et professionnels du tourisme un accès simple à des services et ressources numériques. La Région développe une plateforme régionale de mutualisation de contenus et de services web. Ce système d'information touristique déployé, à l'échelle régionale, collecte et d'enrichit des contenus et savoirs touristiques afin qu'ils profitent à une communauté d'échanges.

La base décibel Data sera ouverte à des acteurs non touristiques. Son développement sera poursuivi ainsi que celui de contenus mutualisés comme la fabrique à site, l'entrepôt éditorial auquel sera adjointe une application Web.

Accompagnement marketing digital et e-reputation

La création de la valeur d'une offre touristique repose sur la qualité des prestations proposées mais à l'ère du numérique elle dépend aussi de la perception et des retours sur le web des clients. Gérer l'e-réputation est un sujet fondamental que la Région souhaite accompagner.

L'incubateur régional d'entreprise innovantes dans le domaine du tourisme

Il inclura les quatre échelons de la création d'entreprise (idéation, pré-incubation, incubation, accélération).

2.2

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TRAVAIL ET DES MÉTIERS : ORIENTATION, FORMATION, TÉLÉTRAVAIL

Alors que l'émergence du numérique dans l'économie et la vie quotidienne représente une nouvelle rupture historique dans les cycles de long terme, **la transformation numérique porte des dynamiques de destruction/création** qui constituent tout à la fois un risque dans certains territoires, **et aussi un levier de développement** dans d'autres.

Le déploiement de l'emploi industriel s'est réalisé sur notre territoire, car il offrait à l'organisation taylorienne les bassins de main d'œuvre disponibles et peu qualifiées ainsi que les espaces fonciers abordables nécessaires (« décentralisation industrielle » pilotée par la DATAR). Dans ces industries, le développement des usages et technologies numériques accentue la dynamique d'automatisation des tâches et accélère le recul de l'emploi routinier. La proportion des emplois industriels et le profil des tâches réalisées, fragilise certains territoires, face à ces logiques d'automatisation.

***Dans les industries,
le développement des usages du
numériques accentue la dynamique
d'automatisation des tâches***

Pourtant cette automatisation croissante des productions, est de nature à faire évoluer les stratégies de la localisation industrielle. **La concurrence de pays à faibles coûts de main d'œuvre a pesé sur le devenir de l'industrie mais demain, des usines très automatisées peuvent redessiner le paysage.** Laurent Davezies¹ décrit le profil de ces territoires candidats à la relocalisation : bien desservis, bien connectés aux métropoles, peu de pression foncière, disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée.

¹ Économiste, professeur du CNAM, titulaire de la Chaire Economie et Développement des Territoires, auteur de « Le nouvel égoïsme territorial : le grand malaise des nations », éd. Seuil

L'économie numérique est pour sa part, principalement créatrice d'emplois nécessitant des niveaux de qualification plus élevés et sa compétitivité serait même fondée sur la concentration des talents et les effets qu'en tirent les entreprises (gains de transactions, fluidité du marché des talents, sérendipité... P. KRUGMAN).

La métropolisation semble être un préalable à la concentration de ces talents, mais la numérisation de l'économie organise le travail différemment. Ainsi, il n'est plus nécessaire de concentrer physiquement les forces vives pour bénéficier des leviers de croissance de l'économie de l'innovation. La distance n'est plus l'isolement et **avec le numérique, les organisations de s'affranchissent de la proximité géographique** autrefois nécessaire aux effets de synergies, aux rendements d'échelle (partage d'un vaste marché de clients et de fournisseurs) et aux externalités positives (diffusion de l'innovation et de la connaissance). Le développement de communautés d'entreprises par affinité plus que par proximité (l'interaction sociale Facebook plus que celle du voisinage), l'accès immédiat à l'information stratégique et la capacité à mobiliser de compétences d'innovation hors de l'entreprise et du territoire, redéfinissent les conditions de réalisation des effets métropolitains.

La numérisation de l'économie permet aux organisations de s'affranchir de la proximité géographique autrefois nécessaire

Ce contexte qui facilite les coopérations dessine également une **nouvelle géographie** du voisinage. Autrefois concurrents dans une économie où les ressources prélevées (terres agricoles, eau) plaçaient plutôt les voisins en position de concurrents, beaucoup de territoires de Bourgogne-Franche-Comté sont au contact immédiat de pôles économiques considérables au plan européen (Paris, La Suisse, Lyon) qui apparaissent comme de potentiels partenaires. Cette nouvelle géographie constitue assurément un atout.

Cette digitalisation de l'emploi doit être accompagnée en :

- Informant les jeunes sur l'évolution des métiers et sur les opportunités liées au numérique ;
- Formant à ces nouveaux métiers ;
- Travaillant à la relocalisation des emplois permise par le développement du télétravail.

L'accès des femmes aux métiers du numérique fera l'objet d'une attention particulière dans toutes les actions découlant de cet axe "*transformation numérique des métiers et du travail*" en lien avec le programme d'actions figurant dans l'axe inclusion.

À savoir

La digitalisation de l'emploi doit être accompagnée par :

- de l'information
- de la formation aux nouveaux métiers
- la relocalisation des emplois issus du télétravail

Le Service Public de l'Orientation

Le SPRO



Service public régional de l'orientation

Il permet d'obtenir conseils et accompagnement autour de sa carrière

62

structures coordonnent ce service

220 lieux

De nombreuses plateformes numériques apportent des moyens supplémentaires

Dans le domaine du droit à l'orientation la Région a mis en place, en 2018, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Il permet à chaque actif d'obtenir conseil et accompagnement gratuits, pour gérer sa carrière professionnelle, ses évolutions, ses envies de changement professionnel.

Ce service est rendu par la Région en coordonnant un réseau d'acteurs répartis sur le territoire (62 structures, 220 lieux), et en s'appuyant sur des plateformes numériques apportant à chacun les moyens de faire des choix éclairés.

Pour aller encore plus loin dans l'accompagnement proposé, la Région souhaite agir sur trois axes :

- La mise en place d'une démarche permettant d'harmoniser pour une meilleure lisibilité l'ensemble des outils dématérialisés fournissant de l'information ;
- Une réflexion sur des dispositifs innovants permettant de fournir une information encore plus pertinente aux utilisateurs du service public de l'orientation ;
- La mise en œuvre d'outils capable de structurer et susciter les échanges entre les acteurs locaux de l'orientation, notamment dans le but de les accompagner dans leur propre transformation numérique.

**La Région a mis en place en 2018
le Service Public Régional d'Orientation
pour permettre à chaque actif d'obtenir
conseils et accompagnements gratuits
autour de sa carrière**

Les priorités de la PPUN-BFC en matière d'orientation

Harmonisation des outils orientations

➤ L'accès à l'information sur les débouchés des filières de formation, des métiers et des formations existantes est un élément déterminant pour l'orientation des jeunes. Mais, si les informations disponibles sont nombreuses et complémentaires, les sources restent hétérogènes. La Région souhaite donc s'engager dans une **démarche d'harmonisation de l'ensemble des outils dématérialisés** pour fournir une documentation complète et homogène sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Dispositifs innovants sur les métiers

➤ Face à une offre de formation croissante, choisir la bonne filière pour pouvoir accéder au métier de son choix peut s'avérer compliquer. Dans ce contexte, **offrir aux jeunes une meilleure visibilité sur les métiers qu'ils pourront exercer** et rendre cette information accessible au plus grand nombre est un enjeu majeur de l'aide à l'orientation. La Région souhaite mettre en place des dispositifs innovants tels qu'un forum des métiers virtuel qui permettrait au plus grand nombre d'accéder à l'information en s'affranchissant des contraintes d'espace et de temps. La dématérialisation d'événements jusqu'à aujourd'hui majoritairement présentiels prend un sens nouveau au regard de la crise sanitaire que nous vivons.

Support pour la transformation numérique des acteurs locaux de l'orientation

➤ Les acteurs locaux en charge de l'orientation sont eux aussi confrontés à leur propre transformation numérique. S'il apparaît nécessaire d'agir avec le numérique pour mieux diffuser l'information, cela ne peut se faire sans faire évoluer l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi la Région souhaite engager la **mise en œuvre d'outils capables de structurer et susciter les échanges entre les acteurs locaux de l'orientation**, dans le but de les accompagner dans leur propre transformation numérique.

Le numérique, source de nouveaux usages dans la formation

L'usage des technologies dans le monde de la formation n'est pas une nouveauté, et la crise du COVID a encore renforcé leur utilisation. On parle désormais couramment de classe virtuelle, de formation ouverte et à distance, de MOOC (cours massivement ouvert en ligne). La démocratisation du très haut débit, la large diffusion des équipements numériques connectés, l'accès à des bases de connaissances toujours plus importantes, lèvent peu à peu les freins à l'usage du numérique et bousculent l'ensemble des acteurs de l'organisme de formation à l'apprenant.

La nature des enjeux peut se résumer à trois dimensions :

- Pour la Région c'est celle de l'**analyse et du pilotage des formations**. Depuis 2014, en tant que cheffe de file de la formation professionnelle, la Région ambitionne de former plus de 17 000 demandeurs d'emploi en 2020 et y aura consacré plus de 150 M€. Dans ce domaine, le numérique et les données qu'il génère sont des outils de choix pour analyser, adapter et évaluer les formations proposées aux besoins des entreprises du territoire.
- Pour les apprenants, la dimension de l'**accessibilité** est sans doute l'enjeu majeur. En premier lieu l'accès à la formation. Le numérique représente un moyen d'imaginer des dispositifs pédagogiques pertinents au regard de l'évolution des rythmes de vie qui laissent peu de temps à l'apprentissage de nouveaux savoirs. Pendant la crise sanitaire de la COVID, 75 % des formations financées par la Région ont été dispensées grâce aux outils numériques. Par ailleurs, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, le développement des compétences numériques représente un levier important pour sécuriser, valoriser un parcours de formation et au final faciliter un retour à l'emploi.

En 2020, la Région consacre plus de 150 M€ pour former plus de 17 000 demandeurs d'emploi

- Pour les organismes de formation, l'enjeu réside principalement dans leur capacité à se transformer pour **adapter leurs pratiques aux besoins des apprenants tout en faisant évoluer leur organisation au service d'une plus grande efficacité**. Les freins majeurs à une accélération de la transformation sont sans doute, les coûts d'investissement, la nécessité de revoir l'ingénierie et les pratiques pédagogiques, le manque de culture numérique, sans oublier la résistance à des changements qui nécessite de revoir toute l'ingénierie et les pratiques pédagogiques.

La formation en Région

17 000

demandeurs d'emploi à former en 2020

150 M€

budget de formation en 2020



75%

des formations financées par la Région ont été dispensées grâce aux outils numériques

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de formation

Accompagner la transformation numérique des acteurs de la formation

↪ Les acteurs de la formation professionnelle reconnaissent les vertus du numérique qui favorise l'individualisation des parcours, permet de toucher un large public et de renouveler les pratiques par l'utilisation d'outils d'animation ludiques. La transformation numérique peut également être une source d'optimisation et de simplification des processus de l'organisme de formation.

La Région veut favoriser l'appropriation par les organismes de formation des outils numériques qui les aideront à adapter leurs pratiques aux besoins des apprenants : Journée de sensibilisation, Formation des formateurs, Soutien à l'investissement de projets mettant l'innovation numérique au service de l'apprentissage et de la pédagogie.

Soutenir les innovations pédagogiques

↪ Pour les acteurs de la formation, la digitalisation est une voie pour mettre en œuvre des actions de formation innovantes ; par exemple, pour proposer des temps de formation aux salariés qui travaillent en horaires décalés ou sur des sites éloignés. La Région soutient les innovations pédagogiques au sein des formations sanitaires et sociales et dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

L'accélération du télétravail

Le télétravail

17%

nombre de salariés français concernés

« **Nouveaux lieux, nouveaux liens** »

Programme mis en place par l'État pour la création de **300** fabriques de territoires

Alors que le télétravail a fait son entrée officielle dans le Code du travail en 2012 et est devenu un droit opposable depuis les ordonnances du 23 septembre 2017, il implique une révolution managériale et culturelle encore à venir. Si l'on considère l'augmentation du nombre d'actifs concernés et la durée hebdomadaire de travail à distance, comme l'estimait en 2015 Bruno Mettling, l'auteur du rapport au gouvernement « Transformation numérique et vie au travail », en prenant en compte toutes les formes de télétravail, c'est 17 % des salariés français qui seraient concernés.

À l'échelle de notre région, ce sont potentiellement plusieurs milliers de personnes dont la présence pourrait être renforcée ou maintenue dans les territoires. À terme, l'impact territorial de ces évolutions pourrait donc être considérable.

Le télétravail est un levier pour dynamiser les territoires ruraux, il a un impact environnemental direct sur la réduction des déplacements

Le télétravail est bien un levier pour dynamiser les territoires ruraux et il a un impact direct sur la réduction des déplacements, et donc un impact environnemental net. On peut constater l'**effet positif du numérique pour l'environnement** et noter le **bénéfice social** en termes de qualité de vie pour ses bénéficiaires.

Notre collectivité qui s'inscrit dans cette démarche pour ses propres agents peut jouer le rôle d'accélérateur du développement du télétravail auprès de ses partenaires, entreprises comme collectivités, en accompagnant les dynamiques de chacun au travers de leviers portés par ses politiques publiques.

Profiter du numérique partout en développant la capacité des territoires de Bourgogne-Franche-Comté à accueillir des télétravailleurs peut passer par le **développement de tiers-lieux**.

Une politique publique régionale permettant d'accompagner des espaces mutualisés facilitant le travail à distance, tout en créant des espaces de sociabilisations est une réponse intéressante dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs. Elle est à penser en lien avec le programme "**Nouveaux lieux, nouveaux liens**" mis en place par l'État dans le cadre de l'appel à projet pour la création de 300 fabriques de territoires.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de Télétravail

Développement d'espaces partagés de télétravail

↪ Le travail à distance connaît une croissance considérable, accélérée et amplifiée par la période de crise sanitaire. À ce stade le télétravail se développe principalement à domicile, ce qui n'est pas la solution idéale. Les risques liés à l'isolement, à l'hyper-connexion au travail peuvent mettre en péril l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

C'est pourquoi, la Région souhaite promouvoir des solutions de travail à distance au sein de tiers-lieux de travail et de collaboration. Un règlement d'intervention sur la création de Tiers lieux apportera les aides nécessaires pour soutenir leur développement dans nos territoires.

Développement du télétravail pour les agents de la collectivité

↪ Afin de montrer l'exemple, la Région s'engagerait dans des propositions de décentralisation organisationnelle afin de permettre à ses agents de travailler à distance à temps partiel dans des lieux dédiés (propriété de la Région ou loués au prorata de leur utilisation).

3/

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER ESSENTIEL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgogne-Franche-Comté est une région essentiellement rurale dont plus de 99 % des communes comptent moins de 10 000 habitants et regroupent quelques 75 % de la population.

*Parallèlement, l'importance des initiatives numériques conduites dans les principaux centres urbains (Besançon, Dijon Métropole, Pays de Montbéliard Agglomération...), doit inciter à faire du numérique une chance pour tout le territoire régional. Ainsi les concepts de « territoires intelligents » ou de « territoires connectés » doivent **irriguer l'ensemble du territoire dans une logique de développement numérique équilibré, durable et responsable**. Dans ce cadre, la politique de mobilité de la Région s'appuie sur les opportunités offertes par le numérique.*

Enfin l'enjeu stratégique de la donnée clôt, à ce stade, le périmètre de notre Politique Publique des Usages Numériques. La Région souhaite ici répondre aux enjeux de souveraineté, de sécurité, de gouvernance mais aussi de compréhension globale de la problématique des données par les acteurs publics et privés.

3.1

POUR UN NUMÉRIQUE DURABLE ET RESPONSABLE EN BFC

Le numérique est un moyen de répondre aux problématiques de développement durable : performance économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

Il s'avère que le numérique est responsable d'une pollution qui n'a rien de virtuel. La démocratisation du stockage dans le cloud ou de l'utilisation des technologies de streaming pour accéder à des contenus multimédias ont un impact écologique conséquent.

Ainsi, la visualisation de vidéo en ligne est à l'origine de plus de 60 % du trafic de données à l'échelle mondiale, générant ainsi 306 millions de tonnes de CO2 par an. La fabrication des équipements et de l'infrastructure numérique nécessitent des quantités impressionnantes de ressources naturelles rares et non renouvelable.

Enfin à l'impact écologique provoqué par l'exploitation de ces ressources et leur transformation en composants électroniques s'ajoute la pollution liée à la fin de vie de ces équipements encore trop peu souvent recyclés. Cette pollution est, par ailleurs, maximisée par une obsolescence toujours plus rapide des terminaux numériques.

Ces éléments ne doivent pas faire oublier la capacité du numérique à transformer et à faire évoluer les comportements. L'identification, l'information et la généralisation des bonnes pratiques est un premier pas qui doit être suivi par le recueil et la mobilisation des données afin de quantifier et suivre l'évolution de l'impact écologique du numérique.

À retenir

Visualiser des vidéos en ligne :



60% du trafic de données mondiales générant

306 Millions de tonnes de Co2/an

Le numérique est responsable d'une pollution qui n'a rien de virtuelle

Mais l'apport du numérique à la transition écologique doit aussi être un moyen de transformer les organisations, les modèles économiques et les pratiques de chacun. L'innovation numérique peut, en effet, contribuer à transformer en profondeur nos modes de vie : en favorisant de nouvelles formes de débat public (civic tech, gov tech), en inventant des systèmes locaux pour échanger ou partager entre particulier des biens, des services, de l'énergie, pour penser des systèmes de mobilité collaborative... (dans le respect de l'Objectif de Développement Durable 16 « Justice et paix »).

Enfin s'appuyer sur un numérique responsable, c'est aussi assurer la souveraineté et la sécurité des données numériques.

Dans un monde où l'information représente toujours plus de valeur, **relever le défi de la souveraineté numérique et de la protection des données personnelles** est une gageure d'autant plus que la France ne possède plus d'indépendance technologique dans ce domaine. Néanmoins dans le cadre des missions de services publics qu'elle doit exercer, la Région doit faire vivre le sujet auprès des acteurs du territoire (économie, tourisme, association, etc.) et contribuer à fournir des services offrant la sécurité nécessaire au développement du numérique. Si la question de la souveraineté numérique est un sujet qui doit se traiter au niveau national ou européen, la Région doit contribuer à la définition d'un cadre de sécurité propice au développement.

S'appuyer sur un numérique responsable c'est assurer la souveraineté et la sécurité des données numériques

Si de nombreux leviers se jouent au niveau mondial, le développement d'un numérique responsable doit guider l'action de la Région.

Dans une politique d'achat responsable privilégiant des choix technologiques robustes, réparables et peu impactants, il est nécessaire de privilégier la réduction du nombre des équipements (notamment en concentrant la puissance de calcul et en optant pour des terminaux légers), en cherchant à réduire la consommation d'énergie des équipements ou à favoriser la cogénération en utilisant la chaleur produite par les centres de données par exemple. En parallèle, il faut conforter ces actions en informant et en sensibilisant les utilisateurs pour généraliser ces bonnes pratiques.

En informant et en sensibilisant les utilisateurs pour généraliser les bonnes pratiques.

Enfin, un chantier d'ampleur est à mener pour prendre en charge les équipements en fin de vie. Pour cela, il conviendrait d'agir pour faire émerger une filière du réemploi et du recyclage.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière d'environnement

Création d'une filière régionale de réemploi du matériel informatique

↪ La Région souhaite soutenir et organiser la construction d'une filière du réemploi des matériels numériques. En effet, fabriquer de nouveaux équipements informatiques a un impact considérable sur l'environnement que ce soit dans les pays de fabrication ou dans les pays d'où proviennent les matières premières. La réparation, le reconditionnement en vue d'une réutilisation d'équipements permettant d'accéder à l'internet constitue une réponse pour limiter les conséquences environnementales du numérique. Cette démarche contribue également à rendre plus accessible le numérique pour les publics qui en sont éloignées en fournissant une solution économique pour acquérir le matériel. La filière du réemploi qu'il convient de mettre en place pour atteindre ces objectifs est aussi vertueuse pour l'emploi.

Récupération des déchets

↪ Allonger la durée de vie de nos équipements informatiques est une nécessité. Toutefois il convient de valoriser ceux qui ne pourront être réemployés. L'optimisation de la gestion des déchets est un des axes de travail de l'économie circulaire. Les équipements numériques présentent un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent. L'organisation des flux de recyclage est un sujet complexe pour lequel la Région souhaite contribuer en étudiant l'opportunité de développer une filière du recyclage des matériaux électroniques sur son territoire.

Renforcer une politique d'achat responsable

↪ Face aux enjeux environnementaux, la Région souhaite engager une démarche vertueuse dans sa politique d'achat d'équipements numériques. En effet, si la mise en œuvre de critères d'éco-conditionnalités permet déjà de faire les choix les moins impactants pour la planète lors de l'achat de consommables ou d'équipements informatiques, l'atteinte d'une meilleure sobriété numérique passera aussi par le choix de services numériques éco-conçus.



Cette volonté d'acheter plus vert doit s'accompagner d'une analyse de la contribution du numérique dans l'empreinte écologique de la Région. À contrario, les gains apportés par le numérique devront aussi être mesurés et quantifiés.

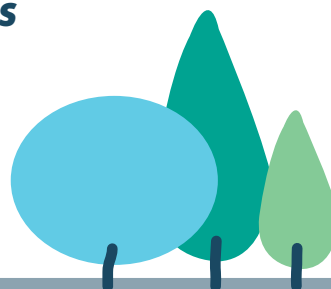
Soutenir les actions de sensibilisation aux bons gestes et aux bonnes pratiques

↪ La réduction de l'empreinte écologique des technologies numériques passe par une information et une sensibilisation des agents de la collectivité. Il s'agit de lister les gestes simples et pourtant essentiels que chacun peut appliquer quotidiennement.

Créer un baromètre environnemental du numérique

↪ Afin de mesurer les effets de la numérisation en Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Régional du Numérique et l'Intelligence Artificielle pilotera un baromètre environnemental du numérique.

Si la mise en œuvre de critères d'éco-conditionnalités permet de faire, à l'achat, les choix les moins impactants pour la planète, l'atteinte d'une meilleure sobriété numérique passera aussi par le choix de services numériques éco-conçus



3.2

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES CONNECTÉS

Vers une région 100 % territoires intelligents durables

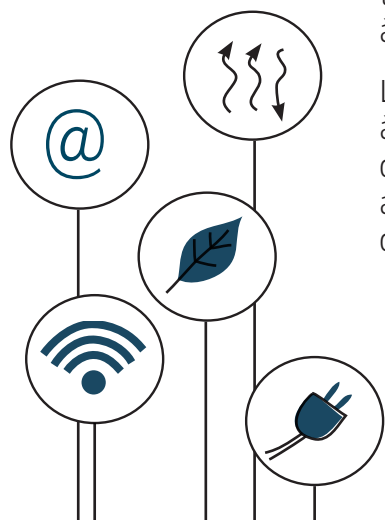
Région essentiellement rurale, la Bourgogne-Franche-Comté souhaite devenir une région leader en matière de territoires intelligents/connectés ruraux.

L'objectif de la Région est de faire émerger des projets de territoires intelligents en prenant en compte les problématiques spécifiques auxquelles sont confrontées les communes en zones rurales : dévitalisation des centres-bourgs, difficultés rencontrées par les commerces, manque d'ingénierie ...

L'enjeu des territoires intelligents est considérable et les problématiques multiples

Les territoires intelligents ne sont pas liés à la taille des collectivités. Ils ne se limitent pas aux zones urbaines très denses. Ce sont des territoires où des services et usages numériques sont exploités pour faciliter la vie des citoyens, le fonctionnement des collectivités et les dynamiques économiques et associatives. Les territoires intelligents tirent, par exemple, parti de systèmes de gestion en temps réel grâce à des systèmes d'information interagissant avec des objets connectés.

Les bénéfices potentiels pour les collectivités sont nombreux, de l'aide à la gestion patrimoniale au développement de nouveaux services, de services de mobilité, de commandes à distance, de participation aux activités communales et à la vie citoyenne, de meilleure gestion de la ressource en eau...



L'enjeu est considérable et les problématiques multiples : nécessité d'un accompagnement méthodologique pour la mise en place de tels systèmes (en particulier dans les collectivités disposant de moyens modestes), harmonisation avec le déploiement de la fibre, protection des données conformément aux impératifs du RGPD, démarche de développement durable.

Une réflexion large avait été initiée dans le Morvan dès 2011, dans le cadre de l'initiative « **Pays 2.0** », qui mettait en place un pôle d'excellence rural consacré au numérique comme outil de revitalisation des zones rurales (les développements et expérimentations portaient sur des domaines variés : télétravail, télémedecine, éducation, e-tourisme, e-commerce, art numérique...). Des initiatives locales ont vu le jour sur le territoire régional. Soutenues par la Région, elles ont installé des Tiers-Lieux, espaces de télétravail, de coworking et des fablabs. Des formations aux outils numériques ont été proposées aux habitants et des accompagnements à l'utilisation du numérique aux entreprises pour faciliter leur installation.

La mise en place des territoires intelligents peut s'appuyer sur des outils qui existent sur le territoire pour faciliter l'utilisation et l'échange de tout types de données.

C'est le cas du **portail IDÉO BFC**, animé par le GIP Territoires Numériques BFC. Le dispositif IDÉO BFC s'inscrit dans la Stratégie Régionale de la Connaissance définie par l'État, la Région et l'INSEE.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'échelon métropolitain et les agglomérations en général se sont saisis du sujet.

- Ainsi, dès 2012, la Communauté d'agglomération Grand Besançon Métropole a mis en place une redevance incitative pour réduire les déchets ménagers sur la base de données collectées par des puces, capteurs et systèmes de pesée installés sur les poubelles. À la suite de cette opération menée avec succès, Grand Besançon Métropole s'est engagée comme Démonstrateur Smart City 2018 afin d'optimiser les circuits de collecte et d'estimer l'évolution des recettes en fonction de plusieurs hypothèses d'évolution des comportements.
- À Dijon, dans le cadre de sa stratégie « **Dijon métropole intelligente et connectée - OnDijon** », la métropole a inauguré en avril 2019 un poste de commandement numérique qui permet une gestion centralisée des équipements urbains connectés (lampadaires, feux de signalisation, vidéo protection...) dans une optique de mutualisation et de gestion optimale. Plusieurs fonctionnalités sont prévues à terme pour les citoyens, accessibles sur leurs smartphones : signalement de problèmes sur la voie publique, gestion des démarches administratives, optimisation des déplacements...

Des projets innovants en BFC

depuis 2012

Redevance incitative pour réduire les déchets
 > [Grand Besançon Métropole](#)

2019

Gestion numérique et centralisée de différents équipements urbains
 > [Dijon métropole intelligente et connectée - OnDijon](#)

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de territoires intelligents durables

Boîte à outils numériques pour les communes et EPCI

↪ La Région soutiendra l'acquisition de matériels et outils nécessaires à une nouvelle étape dans leur transformation numérique (matériels informatique et visioconférence via centrale d'achat, nouveaux services de la plateforme, financement de travaux de câblage dans les écoles, etc.).

Appel à projets territoires intelligents

↪ Amplifier la démarche usages innovants par un appel à projets ouvert aux collectivités permettant de créer les infrastructures (réseaux et déploiement d'objets connectés), les services et les systèmes d'exploitation de données nécessaires. Elle devra accompagner en ingénierie les territoires les plus avancés à développer un projet global et initier le développement de modèles de territoires intelligents ruraux.

Appui spécifique aux projets de transition énergétique

↪ L'objectif pour la Région est de permettre aux territoires ambitieux en matière de transition énergétique de s'appuyer sur les technologies numériques pour mieux mesurer et atteindre leurs objectifs en matière consommation énergétique. La Région soutiendra particulièrement les projets de Territoires à énergie positive (TEPOS) connectés, Smartgrid, Contrat de Transition Énergétique (CTE) numérique.

Développer l'implantation de tiers-lieux sur le territoire régional

↪ La Région amplifie dès la fin 2020 son action pour le développement et la consolidation de tiers-lieux sur le territoire régional. Elle mobilisera un volet du plan de relance à cette fin.

Renforcer le soutien au bloc communal

↪ Bras armé de la Région dans sa politique de soutien aux communes du territoire en matière numérique, le GIP Territoires Numériques BFC, indépendamment ou au sein de l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle, voit son action renforcée.

Le projet TerNum 2030 du GIP Territoires Numériques BFC anticipe déjà les besoins et attentes du bloc communal en matière numérique. Il complète sa mission initiale, née autour de la commande publique, par des accompagnements dédiés aux nouveaux enjeux de la relation usagers et de l'utilisation toujours plus grande du numérique par les collectivités elles-mêmes.

Nouvelles mobilités

La Région exerce des compétences en matière de transport qui lui ont été confiées par la loi NOTRe :

transports scolaires, transport interurbain (compétence détenue précédemment par les Départements, qui ne leur a pas été redévolue à l'exception du Territoire de Belfort où les mobilités sont organisées par le Syndicat Mixte des Transports en Commun).

Son rôle s'est renforcé avec l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM) en décembre 2019.

Cheffe de file de l'interopérabilité, **la Région a mis en place dès 2007 des outils numériques d'information sur les transports en commun et solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme.** Les bénéfices du numérique en matière de mobilité sont nombreux pour les usagers et habitants du territoire : information complète mise à jour en temps réel, meilleure visibilité de l'offre de transport...

La situation du territoire est cependant complexe :

Chacun des Départements évolue dans un contexte particulier et a mis en place une organisation particulière.

Et les enjeux de taille :

Comment proposer à tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté une offre billettique unifiée et accessible par un point d'entrée unique ?

Comment permettre aux habitants du territoire de bénéficier au mieux des innovations numériques en matière de transport ?

La technologie numérique a rendu possible le développement constant des transports covoiturés de longue distance, ouvrant la perspective de possibilités de déplacements bas carbone à un nombre croissant d'usagers.

1 110 500 actifs occupent un emploi en Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi eux, 710 500 ne travaillent pas dans la commune où ils habitent. Depuis 1999, la part de ces navetteurs a augmenté de 7,4 points, davantage qu'au niveau national (+ 5,8 points). Seulement 5 % des navetteurs de Bourgogne-Franche-Comté prennent les transports en commun (y compris le bus ou le tramway). Ils résident essentiellement en zone urbaine où l'offre en transports collectifs est plus développée (navetteurs de moins de 10km/j).

Ainsi, 10 % des actifs résidant dans une commune d'un grand pôle privilégient ce mode de transport, que ce soit pour des déplacements de courte distance au sein de l'agglomération ou pour des déplacements de plus longue distance, de centre-ville à centre-ville.

Pour comprendre

1 110 500

actifs ont un emploi en région

parmi eux

64 %

(soit 710 500 hbts)

ne travaillent pas dans la commune où ils habitent

et seulement

5 %

prennent les transports en commun

Le numérique est une des conditions nécessaires au développement d'une véritable révolution des mobilités partagées de courte distance. Il s'agit de faire sauter l'un des verrous matériels qui s'oppose à la généralisation du partage des trajets de courte distance. Des expériences existent déjà et peuvent, à court terme, changer la donne des déplacements de courtes distances.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de mobilité

Système d'information multimodale (SIM) régional

Mobigo

↪ La Région a décidé d'étendre le périmètre fonctionnel de son outil numérique d'information multimodale sur l'ensemble du territoire. Il permettra au voyageur de réaliser les actes constitutifs de son voyage, avant, pendant et après son trajet. Bien au-delà d'un dispositif institutionnel restituant simplement les offres de mobilité théoriques disponibles, il constitue un levier de commercialisation et de promotion des offres de mobilité à l'échelle du territoire, et du réseau régional.

Proposer l'offre de TAD (transport à la demande) en réservation dans le SIM.

Acquisition par la Région d'un Système de Gestion et d'Optimisation d'un Réseau de Transport Scolaire (SGORTS)

↪ La mise en œuvre d'un système de gestion et d'optimisation d'un réseau de transport scolaire permet de collecter les données nécessaires à une meilleure qualité de service apportée aux élèves et plus largement, aux familles de Bourgogne-Franche-Comté.

Développement d'une application de covoiturage

➤ Dans le cadre de la politique régionale de soutien aux usages numériques innovants : mise en place d'une application de covoiturage pour accompagner financièrement des secteurs dépourvus ou peu pourvus de solutions de covoiturage : 6 lignes expérimentales ont été créées via une application où les conducteurs sont subventionnés à hauteur de 0,10 € du Km réalisé + 1 € par passager supplémentaire et les passagers payent uniquement le prix d'un trajet en car, soit 1,50 €.

Mise en place d'un dispositif billettique commerciale unifié

➤ Unifier et moderniser la billettique sur réseau régional Mobigo pour les modes routier et ferroviaire pour offrir des réponses aux besoins des voyageurs qu'ils soient occasionnels ou réguliers.

Disposer d'outils performants pour améliorer l'offre tout en maîtrisant les investissements grâce à la connaissance des usages numérique.

Mise à disposition en open data des données du SIM

➤ Dans la perspective de l'ouverture des données de son SIM actuel et de la version à venir, la Région a souhaité intégrer dans une nouvelle version de Mobigo la possibilité de mise à disposition de ses données en open data par le biais d'une plateforme dédiée. Cela concerne dans un premier temps les données de transport, et à terme les données de distribution.

3.3

GOVERNANCE ET SOUVERAINETÉ DE LA DONNÉE, UN ENJEU STRATÉGIQUE EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Le sort de nos données personnelles est devenu une préoccupation quotidienne. La donnée, ressource essentielle dans les organisations et les entreprises est produite et collectée de manière massive dans nos activités. Au cœur du développement numérique de notre société, les données posent des enjeux organisationnels, juridiques, économiques et éthiques.

La donnée

Des mesures fortes destinées à tous les citoyens ont été mises en place pour protéger leurs données personnelles (RGPD) et leurs donner accès aux informations publiques (Open Data).

RGPD

protection
des données
personnelles
des citoyens

Si ce contexte réglementaire paraît contraignant, il est en réalité une véritable opportunité pour conduire le développement numérique de nos territoires, transformer et refondre nos organisations.

Organiser, maîtriser, ouvrir et valoriser la donnée est fondamental pour l'amélioration des services rendus aux habitants comme aux entreprises, pour créer des services innovants ou plus efficaces, mettre en place des actions en faveur du développement durable ou renforcer l'attractivité des territoires.

Open Data

Avoir accès aux
informations
publiques

Toutefois, les données produites dans de nombreuses structures publiques et privées sont souvent non structurées, hétérogènes, peu fiables et difficilement accessibles.

Dans la conduite des compétences de la Région, s'appuyer sur les données permettrait de :

- Renforcer le pilotage des politiques publiques et des dispositifs régionaux ;
- Rendre plus efficace et plus simple le travail quotidien des agents publics ;
- Améliorer le service public rendu et développer de nouveaux services et usages.

Les priorités de la PPUN-BFC en matière de données

Structurer une gouvernance régionale de la donnée

↪ L'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle coordonne les acteurs et structure la stratégie régionale de la donnée. La connaissance, la fiabilisation et l'ouverture des données sont des conditions nécessaires au développement des initiatives de territoires intelligents.

C'est pourquoi la Région souhaite installer une gouvernance régionale des données :

- En construisant un Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) afin de maîtriser et fournir l'infrastructure de transport des données pour faciliter l'échange et la circulation des données produites ou consommées par les projets de territoires intelligents ;
- En menant une réflexion sur la mise en place des structures nécessaires à la gestion et l'exploitation des gros volumes de données et sur la place et les opportunités offertes par la création de data centers régionaux ;
- En organisant la mise en réseau des producteurs de données afin d'identifier, le cataloguer et mettre à disposition les données disponibles sur le territoire.

Enfin dans le domaine de la souveraineté et de la sécurité des données en conduisant des missions d'expertise juridique pour garantir le déploiement d'initiatives dans des espaces de confiance.

Soutenir la souveraineté régionale de la donnée

↪ Soutien au développement d'initiatives pour localiser, développer des infrastructures de données permettant de garantir un usage éthique, responsable et durable des données collectées dans l'espace public notamment.

Soutenir l'acculturation des acteurs aux enjeux stratégiques de la donnée

↪ L'Agence Régional du Numérique et de l'Intelligence Artificielle accompagne les acteurs, et les acteurs publics, dans l'appréhension, la gestion et l'exploitation de la donnée.

CONCLUSION

*Afin de mettre en œuvre les orientations de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC) élaborée collectivement par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région avec le soutien de la Banque des Territoires, la Région fixe ici le cadre de sa politique publique des usages numériques. Ce **document de référence stratégique** concerne l'ensemble des politiques d'usages numériques mises en œuvre par la Région dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont dévolues.*

À savoir :

Même si elle est essentielle, la question des infrastructures numériques Très Haut Débit n'est pas l'objet de la politique publique des Usages numériques

Partant du constat que la numérisation de l'économie, de la société et des territoires est porteuse d'immenses opportunités (en termes de nouveaux services, de développement économique, d'emploi, de dynamique rurale, d'environnement), **mais aussi de risques** (en matière de sécurité individuelle et collective, de souveraineté, de mutations économiques, d'impact énergétique, de nouvelles inégalités sociales ou territoriales...) **la Politique Publique des Usages Numé-**

riques BFC (PPUN-BFC) permet à tous les habitants, à toutes les collectivités et à toutes les entreprises de tirer le meilleur avantage du numérique.

Si la politique publique ne peut être menée à bien sans l'existence d'infrastructures Très Haut Débit à même de fournir un accès mobile et fixe de qualité pour tous, la question des infrastructures numériques n'est pas l'objet de la Politique Publique des Usages Numériques.



La politique publique des usages numériques respecte les trois principes fondateurs de la SCORAN BFC :

- **Éthique** : L'éthique, acte de responsabilité, d'engagement et d'intégrité, doit rester un préalable à la création de nouveaux usages et services numériques sur le territoire.

- **Inclusive** : Afin d'accompagner les citoyens en difficulté avec le numérique et leur garantir un égal accès au numérique, l'élaboration de la stratégie de transformation numérique du territoire devra être celle d'une stratégie pour un numérique inclusif.

- **Responsable** : La transition énergétique vers une économie décarbonée s'impose comme un enjeu majeur du territoire. L'innovation numérique représente une opportunité pour la Bourgogne-Franche-Comté de tendre vers un développement durable et une meilleure gestion des ressources.

Elle s'articule également avec l'ensemble des schémas élaborés par la Région dans le cadre de l'exercice de ses compétences impactées par le numérique :

- **Le SRADDET** qui vient d'être approuvé et qui comporte un axe numérique

- **Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** qui veut agir notamment sur la digitalisation des TPE/PME ;

- **Le CAPéCO numérique 2018-2022**, dont la vocation est de structurer l'écosystème des entreprises de la filière numérique locale et de les faire bénéficier du déploiement des usages numériques ;

- **Le Schéma Régional du Tourisme 2017-2022**, dont le 3^{ème} objectif stratégique est de « Soutenir l'innovation dans les services rendus et la montée en puissance du numérique » ;

- **La feuille de route santé 2019-2021**, dont l'objectif est de répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention et dont l'axe 3 vise à déployer les innovations numériques et technologiques ;

- **Le Schéma Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (SRESRI)**, dont l'une des pistes d'action est l'utilisation des outils numériques au service de la médiation scientifique.

La « politique publique des usages numériques » fixe à la fois un cadre opérationnel et des objectifs clairs

À retenir :



45%

augmentation dès 2016, de l'aide régionale à la couverture THD

+50M€

sur un total de

162 M€

La Politique Publique des Usages Numériques prend appui sur la réflexion collective d'élaboration de la SCORAN BFC qui avait associé des centaines d'acteurs publics (collectivités, universités...) et privés (chambres consulaires, associations, filière...).

Après le choix dès 2016 d'augmenter de 45 % (+ 50 millions d'euros pour un total de 162 M€) l'aide régionale à la couverture THD, après le déploiement d'une offre THD Radio à partir de 2017/2018 et l'adoption en juin 2019 de la SCORAN BFC, la question fondamentale des usages se concrétise dans cette « **politique publique des usages numériques** » qui fixe tout à la fois un **cadre opérationnel immédiat** et des **objectifs clairs pour la décennie qui s'ouvre**.

Il s'agit ainsi, de peser sur les grandes orientations au regard des cycles longs qui structurent les politiques publiques : programme opérationnel FEDER, futur CPER et renouvellement de la gouvernance du bloc communal avec lequel les politiques de proximité doivent s'articuler.

La politique publique des usages Numérique de la Bourgogne-Franche-Comté, tenant compte de la crise sanitaire et des plans de relance (État et Région), a donc vocation :

- À définir les priorités de court et moyen terme de la collectivité régionale face aux défis liés à la transformation numérique dans le respect des objectifs stratégiques de la SCORAN BFC ;
- À proposer de créer ou d'adapter les outils et dispositifs régionaux à ces priorités ;
- À préparer l'institution régionale à sa propre mutation.

De même que le changement climatique appelle une intense mobilisation publique à laquelle la Région prend toute sa part, la transformation numérique doit être considérée comme une donnée structurante majeure qui impose une action forte et résolue des collectivités locales et singulièrement des Régions au côté des Départements et des Communes.

Notre Politique Publique des Usages Numériques doit permettre aux citoyens de Bourgogne-Franche-Comté et aux acteurs publics et privés, entreprises, collectivités, associations, d'être les mieux à même de maîtriser ces technologies.

Trois priorités fondent la Politique Publique des Usages Numériques BFC :

- Placer l'inclusion citoyenne au cœur de nos priorités ;
- Accompagner la transformation numérique de l'économie régionale ;
- Aider les collectivités à atteindre l'objectif « **100% territoire intelligent** » et faire

du numérique un outil clef au service de la transition écologique.

Cette Politique Publique des Usages Numériques s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment l'objectif n°12 : « **Etablir des modes de consommation et de production durables** ».

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite instaurer un Service Public du Numérique et créer une Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle

Pour relever ces défis, un objectif stratégique et un outil opérationnel sont activés :

SPN RÉGIONAL

L'objectif d'instauration progressive d'un **Service Public du Numérique** (la puissance publique doit tendre à garantir aux citoyens l'accessibilité, l'adaptation, la neutralité et la transparence).

ARN-IA

La création d'une **Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle** doit faire de notre région la première au plan national à disposer d'une expertise opérationnelle de très haut niveau au service des collectivités territoriales, des habitants et des entreprises.

Les prochaines discussions avec les instances nationales et européennes permettront

de fixer les engagements budgétaires à venir sur les moyens financiers, au titre des priorités régionales, des programmes structurants de l'État (CPER) et de l'Europe (FEDER).

La partie numérique du plan de relance constitue, entre autres dans les efforts d'investissement de la collectivité, pour ces deux prochaines années, la traduction court terme budgétaire des ambitions de la Politique Publique des Usages Numériques.

Au final l'adoption de cette Politique Publique des Usages Numériques place la Bourgogne-Franche-Comté au premier rang des régions françaises en matière d'usages.



—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTE

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   